



Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2026

CONSEIL DU 15^e ARRONDISSEMENT

LUNDI 8 JUIN 2026

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1^{er} partie - Livre V - Titre I^{er} - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^e a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 2 Juin 2026 pour sa quatrième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle Vaugirard de la Mairie du 15^e :

Le lundi 8 Juin 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le mardi 2 Juin 2026.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (49) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Guillaume BOISSONNAT, Élise BRUHAT, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Jonas COSTAGLIOLA, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Valérie GIOVANNUCCI, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Arnaud LEHOUX, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Grégory MORIN-MARTIN, Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (5) :

- Catherine IBLED, donne pouvoir à Hugo KUNSTLINGER
- Isabelle LESENS, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Laurent RACAPÉ, donne pouvoir à Pierre-Andre KOCH
- Arnaud SALETES, donne pouvoir à Arnaud LEHOUX
- Ivana STOJANOVIC, donne pouvoir à Guilad SILVER

Absent(s.es) (1) : Alexia GERMONT

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES et Monsieur Guilad SILVER, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152026024 Désignation des secrétaires de séance

2. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 4 mai 2026

3. 152026025 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, de signer toutes conventions de domiciliation du siège social d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 15^e arrondissement 22, rue de la Saïda.

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

4. 152026026 Délégation donnée au Maire du 15^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

5. 152026027 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des conseils d'administration des Collèges et Lycées.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

6. 152026028 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein du conseil d'établissement du conservatoire Frédéric CHOPIN, Conservatoire municipal du 15^e arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

7. 152026029 Désignation par le Conseil d'arrondissement des élus appelés à siéger au sein des conseils de quartier

M. Philippe GOUJON rapporteur.

8. 152026030 Désignation par le Conseil d'arrondissement des membres du jury chargé d'examiner les candidatures et d'attribuer des aides au titre du dispositif Paris Jeunes Vacances « en autonomie »

M. Philippe GOUJON rapporteur.

9. Communication sur la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du conseil de sécurité et de prévention de la Délinquance du 15^e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, rapporteur

10. 2026 DU 41 PLU - Modification simplifiée n°2 - Approbation

M. Grégory CANAL rapporteur.

11. 2026 DU 57 Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

M. Grégory CANAL rapporteur.

12. 2026 DLH 75 Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Seqens Solidarités

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

13. 2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

Mme Alexia GERMONT rapporteure.

14. 2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

M. Pierre MENUET rapporteur.

15. 2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

16. 2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

17. 2026 DAC 51 Subvention (1.685.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e)

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

18. 2026 DAC 120 Subventions (1 618 000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e).

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

19. 2026 DAC 123 Conclusion d'un bail civil et passation d'une convention d'objectifs avec l'association « La Main » pour l'occupation des locaux situés 42 rue de l'Amiral Roussin, 15e.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

20. 2026 DAC 161 Subvention (72.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en Exil et signature d'un avenant à la convention.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

21. 2026 DAC 252 Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

M. Louis LATINNE rapporteur.

22. 2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

23. 2026 DSOL 55 Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

Mme Selda BESNIER rapporteure.

24. 2026 DSOL 59 Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion

Mme Selda BESNIER rapporteure.

25. 2026 DSOL 77 Subventions de fonctionnement (7 504 608 €) et d'investissement (45 000 €) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

26. 2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

27. 2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

28. 2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

29. 2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

30. 2026 DASCO 50 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 15^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme Chantal ROLGEN rapporteure.

31. 2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

32. 2026 DFPE 224 Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

33. 2026 DFPE 225 Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7 178 euros)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

VOEUX

34. V152026011 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Laurent RACAPE, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris.

35. V152026012 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'encadrement des loyers à Paris

36. V152026017 Vœu des élu·e·s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers

37. V152026013 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'organisation d'une collecte solidaire « Grand chaud » à destination des personnes les plus vulnérables

38. V152026014 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e au Maire du 15^e arrondissement

relatif à l'identification de solutions complémentaires d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

39. V152026015 Voeu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'identification et au traitement des « points noirs » de l'espace public dans le 15^e arrondissement

40. V152026016 Voeu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à la mise en place d'un système de cotation pour l'attribution des places en crèche

41. V152026018 Voeu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiant·es étranger·es extra-communautaires

42. V152026019 Voeu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à l'adaptation de la ville et du 15^e arrondissement et la mise en sécurité climatique

QUESTION

43. Q152026001 Question orale au Maire du 15^e des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e et du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! relative à la journée du 17 mai, et à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+

- Transcription des débats -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de regagner vos places afin que nous puissions commencer nos débats.

1. 152026024 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Il s'agira de Guilad SILVER et d'Éva MONTARELLO RODRIGUES.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 mai 2026

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Abstention ? Personne. Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 4 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

- 3. 152026025 – Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, de signer toutes conventions de domiciliation du siège social d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne du 15^e arrondissement 22, rue de la Saïda**
- 4. 152026026 – Délégation donnée au Maire du 15^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant**

Monsieur le Maire : Nous entrons dans la série des désignations :

- 5. 152026027 – Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des conseils d'administration des Collèges et Lycées**
- 6. 152026028 – Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein du conseil d'établissement du conservatoire Frédéric CHOPIN, Conservatoire municipal du 15^e arrondissement**
- 7. 152026029 – Désignation par le Conseil d'arrondissement des élus appelés à siéger au sein des conseils de quartier**

Monsieur le Maire : Intervention de Madame ROY. Vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Puisque nous sommes dans cette période de renouvellement des conseils de quartier du 15^{ème}, il m'a paru utile de rappeler notre attachement à cette instance de démocratie locale participative et tous les combats que nous avons menés dans les précédentes mandatures parce que depuis 2008 le groupe des élus de gauche a déposé plus d'une vingtaine de vœux pour faire progresser la démocratie locale dans le 15^e et améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Nous avons notamment beaucoup insisté, dès 2008, pour que les conseils de quartier soient présidés par les habitants et non pas par les élus. Il a fallu 10 ans pour y arriver. Nous sommes fiers d'avoir réussi que cette idée soit finalement adoptée et mise en œuvre. Nous continuerons d'ailleurs à demander dans cette mandature que le collège des élus ne participe pas au vote de la présidence du conseil de quartier, puisqu'il s'agit d'un habitant ou d'une habitante, et que cela soit également le cas lorsque l'on décide des ordres du jour et des projets d'investissement. Il nous semble plus pertinent que ce soit uniquement le collège des habitants et des associations tirés au sort. J'espère aussi, puisque nous avons fait régulièrement les bilans des conseils de quartier dans ce Conseil, qu'un vrai travail collectif pourra être engagé pour revitaliser et rendre les conseils de quartier plus attractifs, c'est-à-dire faire venir plus de personnes, avoir une meilleure représentativité des habitants du quartier, en particulier les jeunes, parce que je pense que cela n'est actuellement pas complètement satisfaisant. Il y a notamment trois enjeux qui nous permettraient d'améliorer collectivement le fonctionnement des conseils de quartier du 15^e :

- La communication afin de faire venir plus de personnes de façon plus représentative, notamment en termes de communication numérique via les réseaux sociaux ;
- L'organisation et le déroulé des réunions publiques. Comme je l'avais déjà indiqué, les réunions publiques restent encore bien souvent trop descendantes avec

beaucoup de tunnels d'interventions au début qui sont bien trop longs, ce qui fait que les habitants ont la parole quasiment au bout d'une heure. Cela est contre-productif et les habitants ont l'impression de ne pas toujours être écoutés. Cela peut être assez décourageant. Donc voir si nous pouvons innover sur le format de ces réunions voire récolter la parole des habitants en amont pour les ordres du jour comme cela est le cas dans d'autres arrondissements ;

- Voir ce que nous pouvons faire sur le fonctionnement du conseil de quartier avec encore plus d'autonomie, de pouvoir d'initiative qui pourraient être donnés aux conseillers de quartier. Il y a d'autres arrondissements, notamment pas loin comme dans le 14^{ème}, où il y a beaucoup d'initiative donnée aux conseillers de quartier qui peuvent ainsi travailler sur des projets d'animation culturelle, sur des ciné-clubs, parce que je crois qu'ils constituent un véritable collectif d'animation et que ce collectif d'animation est le garant, le vecteur d'une véritable vitalité démocratique.

Nous souhaitons donc que les habitants soient encore plus parties prenantes de cette démocratie locale, qu'ils prennent toute leur place, notamment les conseillères et les conseillers de quartier, car nous sommes convaincus que cela permet un véritable enrichissement de notre travail d'élus et l'instauration d'une relation nouvelle entre les élus et les habitants fondée sur la co-construction et bien sûr sur la confiance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous prenons acte de vos déclarations qui sont assez récurrentes. Nous allons donc étudier et examiner tout cela. Il y a une demande de réponse par le premier adjoint.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons effectivement l'habitude de ces sorties de notre collègue en début de mandature qui sont tout à fait de bon aloi ; je ne vais pas dire le contraire. Seulement, dans ce cas-là, il faudrait les appliquer dans tous les autres arrondissements, y compris ceux qui relèvent de votre exécutif municipal, Madame. Car en réalité, la pratique est totalement diverse et variée d'un arrondissement à l'autre. Je me permets de préciser que des arrondissements de l'Est de Paris sont pilotés eux-mêmes par des élus. Et jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas vu de vœu au Conseil de Paris qui demande à ces élus de se délester.

Deuxième considération, Monsieur le Maire : je crois qu'ici, dans le 15^e arrondissement, nous avons très largement fait notre part en termes de communication. Nous pouvons toujours faire mieux, à l'évidence, mais cela n'interdit pas aux uns et aux autres de diffuser aussi la bonne parole et je pense que nous utilisons tous les supports et ceux-ci sont bien connus. D'ailleurs, j'observe, pratique aidante, que les conseils de quartier du 15^e arrondissement sont de plus en plus riches en interventions mais aussi en participation selon les thématiques abordées. Car le sujet est bien celui-ci aussi. Madame ROY, vous oubliez deux éléments qu'il faudrait mettre en perspective. Le premier, c'est la dilution de la démocratie participative. Lorsque l'on crée je ne sais combien de milliers d'instances de participation – je caricature, bien évidemment – il est certain qu'au bout d'un moment, on ne sait pas quel est le bon écrin et nous, nous considérons, dans cette majorité du 15^e arrondissement, comme nous le pensons au niveau du groupe siégeant au Conseil de Paris, qu'il doit y avoir un écrin majeur qui est institutionnalisé dans le paysage parisien depuis déjà 2002, depuis la fameuse loi de démocratie participative, à savoir le conseil de quartier. Il s'agit bien de l'écrin principal autour duquel la démocratie participative locale s'articule, au sein duquel les élus sont présents pour une raison simple : c'est qu'il faut répondre aux questions des

habitants. Il ne s'agit pas de venir pérorer et de repartir ou de laisser des intervenants extérieurs faire des allers-retours, il faut répondre aux vicissitudes du quotidien et c'est ce que font les adjoints qui sont présents dans les conseils de quartier. Je précise au passage que ces adjoints ne fixent pas l'ordre du jour. Il est fixé par les présidents de conseil de quartier qui sont sélectionnés au sein même du collège des habitants. Cela n'est tout de même pas accessoire.

Et enfin, Madame ROY, vous êtes les spécialistes du mélange de genres entre l'information et la participation, la concertation. Il ne s'agit pas de la même chose. Vous êtes des spécialistes. Vous venez, vous faites vos présentations, vous repartez et si l'ensemble de l'assistance est contre, cela ne change rien. Le dernier exemple en date que j'ai vécu est celui du parc culturel Brancion que nous avons essayé de valoriser et sur lequel vous étiez arc-boutés sur certaines positions. Je ne vais pas refaire le match ici mais tout le monde aura bien compris. Nous considérons, pour notre part, lorsque le conseil de quartier n'est pas favorable à une opération comme la tour Triangle, qu'il faut savoir écouter les habitants qui sont là et non pas considérer que l'on a coché la case de la participation. Je crois, Madame ROY, que nous n'avons simplement pas la même définition de ce qu'est un conseil de quartier.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir fait ces rappels particulièrement utiles. Il est vrai qu'il est tenu compte des avis des conseils de quartier par la Mairie centrale quand ceux-ci sont favorables à la politique de la Mairie centrale. Et vous avez parfaitement raison de dire que l'enchevêtrement des conseils les affaiblit mutuellement. Les conseils de quartier, dès leur création, ont affaibli les CICA qui ont été réduits à leur plus simple expression. Quant au budget participatif, il affaiblit aussi les conseils de quartier. Je voudrais également communiquer une information supplémentaire : nous sommes les seuls à Paris à enregistrer les conseils de quartier par vidéo. Ceux-ci sont ensuite diffusés sur le site de la Mairie du 15^{ème}, ce qui permet, pour ceux qui le souhaiteraient, une plus large audience.

En tout cas, il ne s'agissait pas du sujet de la délibération, mais nous allons tout de même la soumettre au vote. Désignation des élus appelés à siéger au sein des conseils de quartier : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais devoir revenir en arrière parce que l'on me fait remarquer que je n'ai pas annoncé les procurations. Elles sont les suivantes : Ivana STOJANOVIC pour Guilad SILVER, Arnaud SALETES à Arnaud LEHOUX, Laurent RACAPÉ à Pierre-André KOCH, Isabelle LESENS à Jean-Yves PINET.

Je continue la litanie des désignations.

- 8. 152026030 – Désignation par le Conseil d'arrondissement des membres du jury chargé d'examiner les candidatures et d'attribuer des aides au titre du dispositif Paris Jeunes Vacances « en autonomie »**
- 9. 152026031 – Communication sur la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du conseil de sécurité et de prévention de la Délinquance du 15^e arrondissement**

Monsieur le Maire : Voilà pour les désignations.

10. 2026 DU 41 – PLU - Modification simplifiée n° 2 – Approbation

Monsieur le Maire : Monsieur LUINAUD a la parole.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération est importante car elle dit beaucoup, je crois, des priorités de l'Hôtel de Ville en ce début de mandature, mais surtout aussi parce que je crois qu'elle trahit les intentions réelles de l'exécutif derrière un PLU qui est écartelé, comme vous le savez, entre des enjeux climatiques d'une part – et nous pouvons nous en réjouir – et des enjeux de densification que nous pouvons cette fois-ci déplorer. J'ai bien peur que le rideau se lève aujourd'hui sur les intentions réelles de l'Hôtel de Ville puisque le ton est donné avec cette délibération. À Paris, c'est malheureusement la densification qui primera sur les engagements climatiques.

En 2022, la Ville de Paris a préempté l'ensemble du 5-11, rue d'Alleray, dont il est aujourd'hui question, pour y construire 23 logements sociaux ; une opération à laquelle nous nous sommes fermement opposés à l'époque. Et en ayant finalement acté dans le PLU bioclimatique l'inscription d'une réserve pour espace vert sur cette même passerelle, la Ville envoyait un signal clair : les riverains pouvaient désormais en attendre des centaines de mètres carrés si ce n'est plus de végétalisation plutôt qu'une construction de logements dans un cœur d'îlot qui est déjà ultra-bétonné. Il s'agissait d'ailleurs d'une décision qui croulait sous le bon sens puisque l'annexe 5.2 du PLU précise que cette parcelle, je cite, « *a déjà une configuration et une justification qui justifient la mise en place d'un emplacement réservé pour espace vert.* ». Or la délibération qui nous est présentée vise précisément à supprimer cette réserve pour y mettre à la place ce que l'on appelle communément un PLOQ, c'est-à-dire un périmètre de localisation d'équipements pour espace vert. En l'occurrence, la distinction entre les deux peut vous sembler subtile, mais elle est, en fait, lourde de conséquences. La réserve pour espace vert a pour avantage de limiter la constructibilité de la parcelle actuelle en gelant de fait le terrain pour que l'on ne puisse quasiment rien y faire d'autre que l'espace vert initialement prévu. Basculer en PLOQ aurait pour conséquence de rendre à nouveau possible la constructibilité du terrain et donc le projet de densification de la ville, à condition qu'il n'empêche pas de réaliser un espace vert de 430 m² seulement cette fois-ci dans un futur plus ou moins proche. Or connaissant les pratiques de la Ville, nous pouvons évidemment craindre que si les logements sociaux seront construits avec hâte, l'espace vert, lui, n'ait pas fini d'attendre.

Cette décision de la Ville se fait d'ailleurs à rebours complet de la concertation des voisins. D'ailleurs, la Ville s'est bien évidemment gardée d'ajouter les pièces au dossier. Cependant, il y a plus d'une vingtaine de contributions des voisins à la mise à disposition du public qui adosse cette délibération et trois pétitions de plus de 260 signataires. Deux cent soixante signataires tout de même, rendez-vous compte, cela n'est pas rien sur un pâté de maisons comme celui dont il est question. Et là, je me permets une remarque de fond : présenter une délibération qui veut faire le bilan de la mise à disposition du public, mais qui comme par magie n'attache pas les plaintes des riverains, je crois que cela en dit très long sur la démarche de transparence de l'exécutif pour ce genre d'opération. Et tout cela pour créer une vingtaine de logements sociaux. C'est dire à quel point le point d'équilibre idéologique de la majorité a définitivement basculé vers une politique sociologique plutôt qu'un souci sincère pour la transition climatique de la ville et la qualité de vie des riverains.

Je laisserai notre collègue Grégory CANAL mettre en évidence toutes les incohérences que représente cette délibération et tout le mépris qu'elle constitue pour le climat et pour les habitants du quartier, mais je suis d'ores et déjà très curieux de voir comment le groupe Écologiste et Solidaire va se positionner sur cette délibération qui est, par ailleurs, en incohérence totale avec le vœu qu'il nous présentera un peu plus tard. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération concerne effectivement un projet de logements sociaux porté par Paris Habitat et la Ville de Paris sur le site des 9 et 11 rue d'Alleray dans notre arrondissement et c'est sans doute cela qui gêne le plus la majorité du 15^{ème}, en réalité, plutôt que l'enjeu climatique. Ce terrain est aujourd'hui occupé par un garage et avait été identifié dans le PLU bioclimatique comme un emplacement réservé pour espace vert. Toutefois, cette parcelle rendait particulièrement difficile la création d'un véritable jardin public situé en plein cœur d'îlot à proximité immédiate d'habitations, ce qui implique une certaine distance entre l'espace vert et les immeubles d'habitation alentour. La parcelle est par ailleurs grevée d'une servitude de passage qui dessert les immeubles voisins. Elle n'aurait donc permis la réalisation que d'un espace vert d'environ 500 m² maximum. Attachés à la préservation d'un espace végétalisé sur ce site, nous avons engagé un dialogue avec Paris Habitat lors de la précédente mandature afin qu'il améliore son projet et nous avons obtenu que le programme de logements sociaux intègre un espace vert d'une superficie presque équivalente à celle qui aurait pu être possible avec l'emplacement réservé initialement. C'était le sens du vœu que nous avons porté lors de la modification simplifiée du PLU en décembre dernier. De plus, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui porte uniquement sur la dispense d'évaluation environnementale dans un contexte où celle-ci a déjà été réalisée lors de l'adoption du PLU bioclimatique et où la MRAE qui est l'autorité environnementale francilienne a également rendu un avis conforme. Dans ces conditions, notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : J'y vois une parfaite illustration du débat précédent où vous évoquiez des avancées sur les conseils de quartier, ce qui part bien sûr d'un bon principe, mais dès qu'il y a une enquête publique avec non pas une majorité mais une totalité des habitants par centaines qui sont opposés à votre projet, vous n'en tenez absolument aucun compte ; et en plus pour bétonner à la place de faire un espace vert. Peu importe qu'il soit accessible ou pas – il aurait été préférable qu'il le soit – cela faisait en tout cas un îlot de respiration, un îlot de fraîcheur dans un secteur d'une densité extrême. Et vous y construisez des logements ! Bon, voilà. Je vois la contradiction, mais j'ai bien compris qu'il s'agissait du fruit d'un compromis boiteux et difficile entre les socialistes et les verts.

Madame ROY.

Madame ROY : Je ne vais pas relancer le débat précédent mais c'est tout de même vous qui avez attendu 10 ans pour que les habitants président les conseils de quartier.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Tout arrive.

Madame ROY : Je suis parfaitement alignée avec ce qu'a dit ma collègue Aminata NIAKATÉ et au contraire, je trouve que l'intervention de Mathieu LUINAUD est complètement dans l'exagération, le procès d'intention concernant la Ville de Paris. Nous n'avons jamais caché dans cette délibération qu'il y avait effectivement des pétitions d'habitants. Cela est parfaitement mentionné et pas du tout caché. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce sujet lors du Conseil du mois de décembre. Il est effectivement très justement rappelé qu'il s'agit d'une impossibilité technique de créer un espace vert qui prendrait la totalité de la parcelle avec en plus un projet de Paris Habitat qui date de bien avant le PLU et bien avant l'enquête publique puisqu'il date de 2021 et que ce projet de logements sociaux comprend tout de même sept PLAI dont un PLAI adapté, 9 PLUS, sept PLS avec en plus un commerce qui y est prévu et que cette programmation répond à l'urgence de pouvoir obtenir un logement pour des milliers de personnes. Je rappelle que le 15^e compte plus de 12 000 demandes actuellement. Dites cela aux personnes qui sont en train d'attendre des demandes de logement depuis plusieurs années. Au contraire, nous allons à la fois permettre de répondre à une véritable urgence sociale qui est celle de procurer du logement à des personnes qui en ont besoin et également à une urgence de végétalisation, une urgence climatique qui sera rappelée tout à l'heure par un vœu de mes collègues ; il s'agit de deux préoccupations qui vont justement bien souvent ensemble. Cela permettra justement de réaliser du logement social et de créer un espace vert avec un aménagement paysager qui sera favorable pour le développement de la biodiversité et l'adaptation au dérèglement climatique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je passe la parole au premier adjoint chargé de l'urbanisme.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Très brièvement parce que mon collègue Mathieu LUINAUD a déjà dit beaucoup. Cependant, je ne peux m'empêcher de sourire lorsque j'entends les déclarations des groupes Socialiste et Communiste dans cet hémicycle parce que, tout de même, franchement, nous parler de logements sociaux indispensables dans ce quartier-là qui ne serait pas trop bétonné ; pour faire très simple, je rappelle tout de même que le 15^e est le huitième arrondissement le plus bétonné de Paris. La densité par habitant au kilomètre carré est supérieure à la moyenne. On est à peu près à 27 000 habitants au kilomètre carré contre 20 000 pour la moyenne parisienne. Mieux que cela encore : le quartier dans lequel se situe cet immeuble est à 36 000 habitants au kilomètre carré ; il s'agit quasiment du record du 15^e arrondissement. Et après on vient nous dire que cela n'est pas grave, que l'on peut bétonner, que cela va favoriser la biodiversité. Il faudra m'expliquer tout de même un truc parce que je suis un esprit assez simple : soit on fait du béton, soit on fait de la biodiversité, mais l'un et l'autre sont difficilement compatibles. En l'espèce, jamais un instrument d'urbanisme n'aura aussi mal porté son nom. Il ne s'agit pas d'un PLU bioclimatique mais bien d'un PLU béton parce que vous bétonnez à tour de bras. Et d'ailleurs, mes chers collègues, toujours dans ce quartier qui est sursaturé et qui est accessoirement entouré de deux immeubles sociaux, le déficit de végétalisation et d'arbres est conséquent, beaucoup plus que dans tout le reste du 15^e arrondissement. Et je rappelle, Monsieur le Maire, que selon l'OMS il faut par habitant a minima 9 m² de végétalisation par habitant dans un rayon de 300 m. La moyenne parisienne est de 4,5. Nous en sommes excessivement loin. Cela veut dire que les efforts en termes de végétalisation sont particulièrement conséquents dans ce quartier ; il faut bien s'en rendre compte. Vous ne faites qu'une seule chose : c'est densifier, densifier, surdensifier

pour faire du logement social car votre seul objectif, c'est une politique du chiffre, rien de plus. Vous n'en avez rien à faire de la biodiversité, contrairement à vos dires et Madame Aminata NIAKATÉ, je vous ai entendu bien souvent avoir un petit peu plus de courage dans ce Conseil d'arrondissement que celui de justifier l'injustifiable. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons donc à cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Pour essayer de préserver les réserves pour espace vert du 15^e. Il y a un déport du vote de Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES. Nous allons voter ce projet de délibération avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

11. 2026 DU 57 – Mises en demeure d'acquérir les biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement – Renonciation

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération résulte cette fois-ci directement du pastillage pour logement social intempestif et déraisonnable que nous a imposé l'exécutif parisien lors du dernier PLU. Dans cette délibération qui concerne le 104 bis rue de l'Abbé-Groult, la Ville de Paris décide de renoncer à l'acquisition de ce bien à la suite de l'exercice du droit de délaissement par ses propriétaires. Pour notre bonne information à tous, je rappelle que ce droit de délaissement permet à un propriétaire qui est frappé d'une réserve pour logement social sur son bien d'exiger de la Ville qu'elle s'en porte l'acquéreur et ce droit fait notamment suite au droit de recours de deux mois qui suit le vote du PLU.

Si je me réjouis évidemment de l'issue de cette procédure et de la renonciation de la Ville à préempter un énième immeuble dans Paris, je m'interroge sur ce qu'elle dit dans le creux des lignes de l'attitude de l'exécutif. Pourquoi avoir pastillé cette parcelle en 100 % logement social pour finalement conclure à l'impossibilité de réaliser des logements locatifs au regard notamment du prix d'acquisition de l'immeuble en question ? Je vois, pour ma part, cette délibération comme un aveu que la Ville impose des réserves sans connaissance précise des biens impactés et qu'une étude sérieuse et un dialogue préalable avec les propriétaires auraient permis d'éviter ce type de procédure qui est à la fois coûteuse en temps et en argent. J'attire également votre attention sur le fait que la Ville traîne pour mettre en cohérence les documents du PLU. En effet, à la suite d'une renonciation, la Ville doit supprimer la réserve pour logement social dans l'annexe du règlement du PLU ainsi que l'atlas cartographique qui y est associé. Il s'agit donc d'un point sur lequel il nous faut être particulièrement vigilants car la Ville n'a toujours pas modifié la parcelle du 25 rue du Commerce qui connaît un historique similaire. Or, j'ai bien peur, mes chers collègues, qu'entre les bégaiements de la Ville qui dit tout et son contraire à quelques mois d'intervalle, comme nous l'a montré la délibération précédente, et l'absence de mise en conformité du règlement du PLU, la Ville maltraite ce document d'urbanisme qui est pourtant essentiel à la bonne gestion de notre ville et de la qualité de vie de ses habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle tout de même qu'il s'agit d'une délibération technique sur les conditions d'exercice du droit de délaissement tel que l'orateur précédent l'a bien expliqué. Plutôt que de parler toujours de pastillage intempestif ou d'erreur, je pense qu'il faut tout de même rappeler que le travail sur le PLU a été énorme et qu'il n'a pas toujours été possible pour les services de disposer de toutes les informations pour tous les cas qu'ils avaient à traiter, que ce soit en termes d'occupation sur des aspects techniques, et qu'au contraire ils se sont laissé la possibilité d'examiner pas mal de dossiers au cas par cas. Dans cette délibération, il est justement question de faire une renonciation expresse et donc de réagir assez rapidement par rapport au propriétaire qui était concerné.

Monsieur le Maire : Merci. Je peux vous proposer encore 63 emplacements où vous pourriez utiliser le droit de délaissement qui est une atteinte majeure au droit de propriété. Enfin, il s'agit d'une opinion personnelle. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur CANAL, vous avez la parole.

Monsieur CANAL : Rapidement, Monsieur le Maire. Permettez-moi cette petite boutade mais heureusement que le ridicule ne tue pas, cela serait sinon un génocide dans les services de la Ville de Paris car, franchement, PLU bioclimatique avec pastillage pour se rendre compte un an et demi, deux ans plus tard qu'en réalité, il n'y aura pas d'exercice du droit de préemption sur le bien en question... Tout cela pour dire de manière rétrospective que, un, cela n'est pas respectueux vis-à-vis du propriétaire car il ne faut pas oublier que lorsque vous pastillez, vous faites une décote sur la valeur immobilière du bien. Le pauvre propriétaire s'est retrouvé avec une cible dans le dos et il a perdu de la valeur sur son bien. Il s'agit du premier élément.

Monsieur le Maire : Souvent, il n'est même pas informé du pastillage.

Monsieur CANAL : Pour le coup, on n'est jamais à l'abri d'un miracle, comme disent les marins, mais lui, il a eu l'info. Deuxièmement, cela veut dire qu'au préalable, les services techniques n'ont jamais fait l'évaluation raisonnée, percutante, précise de l'impact de ce pastillage et d'un éventuel droit de préemption derrière parce qu'ils se sont finalement rendu compte que ce terrain était inadapté à toute construction future car nous ne doutons pas que dans sa générosité la Ville de Paris aurait évidemment créé dessus des logements sociaux à quatre, cinq, huit étages. Cela veut donc vraiment dire qu'il s'agit en plus d'incompétence franchement crasse.

Et le troisième élément : cela veut dire aussi qu'il n'y a aucune gestion stratégique du développement du parc immobilier à Paris. Cela veut dire qu'en aucune manière, la Ville est en anticipation. Nous voyons bien qu'elle pastille comme cela, certainement dans la précipitation, mais jamais elle ne se pose la question d'où elle pastille, sur quel type d'immeuble, quel type de population locale, quelle géographie territoriale elle privilégie, si elle s'assure tout de même qu'il n'y a pas de la surdensification urbaine. Nous l'avons vu d'ailleurs avec la délibération précédente : on n'hésite pas à faire des Bangkok dans un coin et dans l'autre on laisse un peu les choses se faire. Vraiment aucune stratégie à tous points de vue. Il s'agit de l'exemple parfait de tout ce qu'il ne faut pas faire dans le développement de la politique de logement social à Paris. Je crois que cela montre vraiment la seule obsession de la Ville de Paris qui est la politique du chiffre en matière de logement social, quelles que soient les conséquences humaines, économiques et financières.

Monsieur le Maire : Et j'ajoute que cela se fait évidemment sans aucune concertation avec les Mairies d'arrondissement voire totalement avec leur opposition. Je vais néanmoins

soumettre cette délibération au vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2026 DLH 75 – Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Seqens Solidarités

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'opération Village Saint-Michel et Maison Saint-Charles rue de Vaugirard.

13. 2026 DPE 20 – Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

Monsieur le Maire : Vous avez la parole, Madame BRUHAT.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15 se réjouit aujourd'hui du soutien apporté aux structures du réemploi et ressourceries qui jouent un rôle essentiel dans la réduction de nos déchets, l'allongement de la durée de vie des objets et la diffusion des pratiques de consommation plus durable. Dans le 15^e, cette aide bénéficiera à la Fabrique 230, ressourcerie et bricothèque, portée par la fondation de l'Armée du Salut. Ce lieu permet non seulement de réparer, réutiliser et valoriser des objets qui auraient autrement été jetés, mais aussi de transmettre des savoir-faire, de favoriser des échanges entre les habitantes et habitants et de rendre ces pratiques accessibles au plus grand nombre. C'est donc tout naturellement que le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e votera favorablement cette délibération.

Mais au-delà du soutien à une structure en particulier que nous discutons aujourd'hui, nous souhaitons rappeler que c'est par le développement d'une économie réellement sociale, solidaire et de proximité que nous pourrons porter une politique au plus près du terrain et des besoins des habitantes et habitants du 15^e. Nous serons donc particulièrement attentifs tout au long de ce mandat à voir émerger et se développer de nouveaux projets de l'économie sociale et solidaire dans notre arrondissement car chaque ressourcerie, atelier partagé, coopérative ou lieu d'entraide qui ouvre ses portes est une contribution concrète à un 15^e plus solidaire, plus vivant et plus durable. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention, dont nous partageons bien sûr tous les éléments sans exception. Nous avons soutenu cette ressourcerie. D'ailleurs, je m'y rendrai prochainement encore avec l'adjoint compétent d'ici quelques semaines ; il souhaite la visiter. Madame GERMONT, l'adjointe compétente, ne pourra pas répondre ; il se trouve qu'elle a un petit souci de santé. En tout cas, nous exprimons un avis favorable à cette délibération que je sou mets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2026 DAE 95 – Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

Monsieur le Maire : Madame NKANA, vous avez la parole.

Madame NKANA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, sous ses aspects arides, nous examinons aujourd'hui une délibération importante concernant l'attribution des délégations de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques. Dans le 15^e arrondissement, nous avons six marchés sur les 38 du lot n° 1 affecté au secteur A, les marchés étant découpés en deux lots, et qui concernent cette délibération. À sa lecture, plusieurs interrogations demeurent. Nous constatons que cette nouvelle DSP comporte de nombreuses dispositions relatives à la gestion des déchets, au tri, à la propreté, aux équipements techniques ou encore aux actions de communication. En revanche – et nous le déplorons –, nous trouvons peu d'objectifs précis concernant la lutte contre la vacance commerciale pourtant visible sur certains marchés, notamment en semaine. Nous ne trouvons pas non plus d'engagements chiffrés concernant le taux d'occupation des marchés, le nombre de nouveaux commerçants à attirer ou encore les résultats attendus en matière de redynamisation commerciale. Par ailleurs, alors que cette procédure est présentée comme une mise en concurrence, nous constatons qu'au terme de celle-ci, les deux opérateurs historiques continuent à se partager les marchés parisiens et que l'un des deux lots n'a fait l'objet que d'une seule offre finale. Enfin, les élus d'arrondissement ont le sentiment d'être consultés à la fin du processus alors que les négociations sont achevées et que le choix semble déjà bien arrêté. Ma question est assez simple : comment la Ville de Paris peut-elle affirmer que cette nouvelle DSP répond aux difficultés rencontrées par les marchés parisiens alors qu'elle fixe de nombreuses obligations techniques et environnementales mais très peu d'objectifs mesurables en matière de développement commercial, de lutte contre la vacance et d'attractivité des marchés ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis très heureuse ce soir de pouvoir présenter la délibération relative au renouvellement de la délégation de service public des marchés alimentaires découverts parisiens pour les six prochaines années. Cette délibération est l'aboutissement d'un important travail engagé depuis 2024 avec l'ensemble des Mairies d'arrondissement, Madame, et plusieurs directions de la Ville afin de tirer les enseignements de la précédente DSP et de répondre aux attentes exprimées sur le terrain. Les lots ont été quelque peu modifiés sans que cela n'impacte le 15^e arrondissement où le groupe Dadoun demeurera, en effet, le délégataire des marchés.

Les marchés sont probablement l'un des services publics municipaux les plus visibles de notre quotidien. Chaque semaine, des milliers d'habitants du 15^e les fréquentent. Ils y viennent pour faire leurs courses mais aussi parce qu'ils y trouvent ce que beaucoup recherchent aujourd'hui : de la proximité, du lien humain et une offre de qualité. Ils participent également à l'accès à une alimentation de qualité, à l'animation des quartiers et à la vitalité du commerce de proximité. Ils peuvent également devenir, comme nous l'avons vu encore récemment, des lieux d'échange et de débat qui participent pleinement à la vie démocratique de nos quartiers.

Cette nouvelle DSP porte plusieurs ambitions fortes. D'abord une ambition en faveur du pouvoir d'achat. À l'heure où le coût de l'alimentation pèse lourdement sur le budget de nombreuses familles, nous avons une responsabilité : faire en sorte que les marchés demeurent des lieux où l'on peut accéder à des produits frais et de qualité sans que cela devienne un luxe. Les promotions de fin de marché seront désormais institutionnalisées.

Des paniers à prix modérés seront proposés. L'affichage des prix sera renforcé afin de garantir davantage de transparence pour les consommateurs.

Ensuite, une ambition de modernisation et d'attractivité car un marché ne doit pas être uniquement un lieu où l'on passe faire ses courses, il doit aussi être un lieu où l'on s'arrête, où l'on échange, où l'on a plaisir à revenir. Bref, un lieu qui participe pleinement à la vie du quartier. Vingt-trois espaces de convivialité seront déployés à l'échelle parisienne. Il nous appartiendra collectivement d'identifier dans les prochains mois le ou les marchés du 15^e arrondissement susceptibles d'accueillir ces nouveaux espaces et de les faire vivre avec les commerçants, les habitants et le tissu associatif local. Les animations seront renforcées tout au long de l'année, les outils de communication modernisés afin de mieux valoriser les marchés auprès des habitants. Nous connaissons tous bien nos marchés et nous savons que le marché Lefebvre appelle aujourd'hui une redynamisation importante. Il s'agit d'un marché qui dispose d'un réel potentiel mais qui doit retrouver davantage d'attractivité et de fréquentation. Le cahier des charges l'identifie clairement comme une priorité et nous étudierons avec vous dans les prochaines semaines le projet de déplacement avenue Albert-Bartholomé.

Cette DSP porte également une ambition environnementale importante. Qu'il s'agisse de la propreté ou de la réduction de notre impact environnemental, les attentes des habitants sont aujourd'hui particulièrement fortes et elles sont légitimes. La qualité d'un marché se mesure aussi à sa capacité à être propre, bien tenu et respectueux de son environnement. Les objectifs de réduction des déchets sont renforcés, la collecte des biodéchets sera généralisée, le tri multimatériaux sera développé et les sacs plastiques à usage unique définitivement supprimés. Et qui dit propreté, dit aussi meilleure gestion des déchets et lutte contre le gaspillage. Il s'agit d'un enjeu majeur pour nos marchés comme pour notre société tout entière : produire moins de déchets, valoriser les invendus et faire en sorte que ce qui peut être encore consommé ne finisse pas à la benne. Les partenariats avec les associations seront ainsi renforcés afin d'améliorer la collecte des invendus et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mais je souhaite également insister sur un point essentiel. Au fond, la seule question qui compte est simple : les habitants verront-ils une amélioration concrète de leurs marchés dans les années à venir ? C'est à cette question que nous devons répondre collectivement. Nous ne jugerons donc pas cette DSP à ses intentions mais à sa mise en œuvre. Les habitants attendent des résultats concrets. Ils attendent des marchés propres, attractifs, bien tenus avec des commerçants présents, une offre de qualité et un cadre agréable. C'est à cette aune que sera jugée cette nouvelle délégation de service public. Et c'est également à cette aune que la Ville exercera pleinement son rôle de contrôle. Les obligations des délégataires seront renforcées, les contrôles sont renforcés, les mécanismes de sanction sont renforcés et nous veillerons à leur application.

Je vais également dire un mot à propos d'un sujet qui, je le sais, préoccupe particulièrement notre assemblée d'élus du 15^e arrondissement : il s'agit de l'absentéisme de certains commerçants abonnés, notamment en semaine. Sur ce point, je veux être très claire : il s'agit d'une préoccupation que nous partageons. Lorsqu'un commerçant est absent de manière répétée, ce sont des emplacements vides qui apparaissent sur les marchés et lorsque les emplacements vides se multiplient, c'est l'attractivité même du marché qui est fragilisée. Il faut néanmoins regarder cette situation avec lucidité. Pour certains commerçants, les coûts logistiques et les coûts de personnel sont parfois supérieurs au chiffre d'affaires réalisé en semaine. Le faible montant du droit de place ne suffit pas

toujours à compenser cette réalité économique. Cela n'enlève rien au problème, mais permet de mieux en comprendre les causes. Le cadre actuel permet déjà d'agir. L'article 55 du règlement des marchés autorise le délégataire à installer des commerçants volants à la place d'abonnés momentanément absents. Ce dispositif permet de limiter les emplacements vacants et de maintenir l'animation commerciale du marché. Cependant, je reconnais volontiers que cette réponse n'est pas suffisante car aujourd'hui le règlement ne prévoit la perte d'un emplacement qu'en cas de non-occupation totale sans motif valable pendant huit semaines consécutives. Il encadre les congés annuels mais ne traite pas véritablement la question du manque d'assiduité récurrent certains jours de la semaine et c'est précisément la raison pour laquelle une révision globale du règlement des marchés est programmée pour le mois d'octobre prochain. Ce travail est déjà engagé par la Direction de l'attractivité et de l'emploi et s'appuiera notamment sur les remontées des maires d'arrondissement. L'un des objectifs de cette réforme sera précisément de mieux prendre en compte cette question de l'absentéisme en semaine et d'apporter des réponses adaptées aux difficultés que nous constatons tous sur le terrain. Je veux donc vous assurer que le sujet n'est ni ignoré, ni minimisé. Il est identifié, il est documenté, il fera l'objet de propositions concrètes dans les prochains mois.

Cette nouvelle DSP fixe donc un cap : des marchés plus attractifs, plus responsables, mieux animés et mieux contrôlés. Les ambitions sont fixées, les engagements sont pris, les outils de contrôle existent. Il nous appartient désormais collectivement de faire en sorte que ces engagements deviennent une réalité sur chacun de nos marchés et c'est dans cet esprit d'ambition mais aussi d'exigence que nous vous proposons d'adopter cette délibération et je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Arnaud LEHOUX, vous avez la parole.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit effectivement d'un dossier structurant pour la vie économique de notre arrondissement. Malgré les progrès qui viennent d'être rappelés à l'instant, un certain nombre de points ont tout de même été soulevés par le groupe Communiste et Citoyen ainsi que le groupe Écologiste et Social au Conseil de Paris concernant le niveau de redevance, la transparence des informations financières attendues des délégataires, la gestion des invendus et des déchets, la place du bio et du local sur ces marchés, l'intégration des acteurs de l'ESS et même, plus globalement, le choix du maintien de la gestion privée. Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail demain après-midi en réunion de la 1^{ère} commission du Conseil de Paris. Dans l'attente, notre groupe ne prendra pas part au vote. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je passe la parole à Monsieur MENUET, adjoint compétent.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Coluche disait la bonne longueur pour les jambes, c'est quand les pieds touchent par terre. Je me suis dit que nous pourrions appliquer le même principe aux marchés parisiens : la bonne gestion des marchés, c'est quand les emplacements sont occupés. Après la lecture de cette DSP, je connais désormais parfaitement le parcours d'une cagette vide dans Paris. En revanche, je suis toujours incapable de vous expliquer comment nous allons remplir les emplacements vides de certains marchés. À tel point que nous pourrions presque nous demander si cette DSP n'a pas été écrite non pas par un adjoint au commerce mais un adjoint à la propreté.

À la lecture de cette délibération, un constat s'impose : nous avons entre les mains un contrat extrêmement bien détaillé lorsqu'il s'agit des déchets, des biodéchets, du tri, des bennes, des équipements techniques, des procédures de contrôle ou encore des dispositifs de communication, mais lorsqu'il s'agit du cœur même du sujet, c'est-à-dire du commerce, le document devient beaucoup plus discret. Les marchés parisiens sont d'abord des équipements commerciaux de proximité. Le premier sujet dont nous parlent les habitants, ce n'est pas le tonnage des déchets collectés. Le premier sujet dont nous parlent les commerçants, ce n'est pas le nombre de bennes déployées. Le premier sujet dont nous parle tout le monde, ce sont les emplacements vides, ce sont les difficultés rencontrées par certains marchés – vous avez évoqué, Madame TORANIAN, le marché Lefebvre mais nous pourrions citer également le marché Convention en semaine –, c'est la vacance commerciale, c'est la difficulté à attirer de nouveaux commerçants et sur ce point essentiel je reste sur ma faim. Où sont les objectifs de remplissage ? Où est le taux de vacance maximal acceptable ? Où sont les engagements précis du délégataire pour remettre sur le marché les emplacements durablement vacants ? Où sont les sanctions lorsque l'attractivité d'un marché se dégrade ? Je ne les ai pas trouvés. J'observe en revanche que le contrat prévoit des obligations très précises pour les commerçants, notamment en matière de tri et de gestion des déchets. Très bien. Mais pourquoi le délégataire est-il évalué avec autant de précision sur les déchets et aussi peu sur sa capacité à faire vivre commercialement ses marchés ?

Autre sujet qui mérite d'être soulevé : le modèle économique de cette délégation. Aujourd'hui, lorsqu'un commerçant abonné ne se présente pas, le délégataire continue de percevoir son droit de place et dans le même temps, l'emplacement peut être réattribué à un commerçant volant, malheureusement souvent de moins bonne qualité. Autrement dit, un même emplacement peut parfois générer deux recettes. Dès lors, quelle est l'incitation à lutter réellement contre la vacance structurelle ? Quelle est l'incitation à aller chercher de nouveaux commerçants ? Quelle est la réponse accordée à celui qui remplit effectivement les marchés ? Là encore, les réponses ne me paraissent pas évidentes.

Je souhaite enfin revenir sur la question de la concurrence. Cinquante entreprises se sont initialement manifestées, deux seulement ont remis une offre complète et pour l'un des deux lots, un seul candidat a présenté une offre finale. À l'arrivée, nous nous retrouvons avec les deux opérateurs historiques qui se partagent déjà depuis des années les marchés parisiens. Je m'interroge donc sur la réalité de la concurrence dans ce secteur et sur les barrières qui semblent empêcher l'arrivée de nouveaux acteurs.

Mais au-delà de cette considération, s'il y a bien quelqu'un dans cette salle qui connaît la réalité de nos marchés, c'est bien vous, Monsieur le Maire. Vous êtes présent chaque week-end, vous échangez avec les commerçants, vous connaissez les difficultés propres à chaque marché, vous connaissez les problèmes de vacance, les attentes des habitants, les préoccupations des professionnels et les réalités du terrain. Et je parle bien d'une présence régulière tout au long de l'année, pas uniquement pendant les campagnes électorales. Vous pourrez donc, je pense, confirmer que les marchés ne demandent pas seulement davantage de procédures administratives ou de nouvelles obligations techniques, ils demandent surtout davantage d'attractivité commerciale et davantage de commerçants et de fréquentation. C'est précisément pour cette raison que je regrette que les maires d'arrondissement n'aient pas été davantage associés à l'élaboration de cette nouvelle délégation de service public. Les élus de terrain connaissent leurs marchés. Nous échangeons quotidiennement avec les commerçants. Nous constatons les difficultés et nous identifions les besoins. Pourtant, nous sommes aujourd'hui amenés à donner un avis

alors que les négociations sont terminées et que les choix sont déjà arrêtés. Ce n'est pas faute d'avoir demandé de nombreuses réunions. J'aurais souhaité une véritable association des maires d'arrondissement, des différents présidents de marché, des associations de commerçants et des adjoints au commerce dans le suivi et l'évaluation de cette DSP. C'est d'ailleurs l'une des demandes que j'avais mises dans mon mail adressé à l'ancien adjoint au commerce en janvier 2025. Je pensais avoir été écouté quand nous avons voté, lors du Conseil de décembre dernier, une prolongation de la DSP pour six mois afin de mettre en place plus d'écoute et de concertation. Visiblement, il n'en est rien. Au fond, ce qui me gêne le plus dans cette délibération, c'est qu'elle mesure parfaitement les moyens mais beaucoup moins les résultats. Nous connaissons les objectifs de tonnage, nous connaissons les objectifs de tri, nous connaissons les objectifs de collecte mais nous ne connaissons pas les objectifs de remplissage. Et pourtant la vitalité commerciale de nos marchés devrait être le premier indicateur de réussite.

J'ajoute enfin que cette DSP ressemble davantage à un contrat de gestion qu'à un véritable projet de développement commercial. On nous parle de communication, d'animation, de réseaux sociaux, d'espaces de convivialité et de livraison à domicile. Très bien mais combien de places vacantes ? Combien de nouveaux commerces vont s'installer ? Comment redynamiser les marchés ? Combien de marchés de semaine remis sur une trajectoire positive ?

Je souhaite également profiter de cette intervention pour m'adresser directement à vous, Madame TORANIAN, adjointe au commerce, qui nous faites l'honneur de votre présence aujourd'hui. Au-delà des contrats, des procédures, des objectifs affichés, il existe une réalité de terrain qui s'impose à nous tous : l'absentéisme sur les marchés. Trop souvent les commerçants abonnés ne sont pas présents, trop souvent cette situation perdure sans que des conséquences soient réellement visibles. Un emplacement inoccupé, c'est une rupture dans l'offre commerciale, une perte d'attractivité du marché et un signal négatif envoyé aux habitants et aux commerçants. Je demande donc à la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la DAE et du vôtre, Madame TORANIAN, de veiller à un contrôle rigoureux de l'occupation effective des emplacements et à une application stricte des règles prévues en matière de présence des abonnés car si nous laissons s'installer durablement cet absentéisme, nous prendrons le risque de voir certains marchés alimentaires de semaine perdre progressivement de leur attractivité et de leur fréquentation avant d'entrer dans une spirale de déclin dont il sera très difficile de sortir. Les marchés alimentaires constituent un patrimoine commercial exceptionnel pour notre arrondissement. Ils méritent mieux qu'une gestion passive de leur érosion progressive.

Je tenais à mettre en lumière ces incohérences et ces interrogations qui me semblent parfaitement légitimes. C'est pourquoi, malgré les réserves importantes que je viens d'exprimer sur la méthode et la gouvernance, j'invite notre Conseil, en responsabilité, à émettre un avis favorable sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous l'avez dit, Monsieur l'adjoint, pour qui comme moi pratique régulièrement les marchés – mais j'élargis cela à beaucoup d'élus présents ici quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent – il faut bien constater que ceux-ci périclitent. Il s'agit pourtant de composantes essentielles, comme vous l'avez tous dit, de la vie de nos quartiers. Ils revêtent une importance considérable pour la vie économique et pour l'alimentation, accessoirement, de nos concitoyens. Et ce qui me gêne dans cette délibération – que nous voterons d'ailleurs car elle a beaucoup d'aspects positifs, je tiens à le dire, auxquels nous souscrivons –, c'est qu'il y a beaucoup plus d'obligations pour les

marchands et les délégataires. Il en faut d'ailleurs, en matière de tri (il y a même une redevance qui est instituée sur les déchets), sur le bio, sur les fins de marché (l'instauration de paniers) et sur la réduction et la transparence des prix, la suppression des sacs plastiques, etc. Cependant, ces contraintes sont récurrentes parce que ces délibérations passent régulièrement devant notre Conseil. Pour les élus comme moi qui siègent depuis un certain temps dans cette assemblée, il y a toujours les mêmes obligations qui sont reprises de plus en plus fortement et qui durcissent de plus en plus les conditions d'exercice des marchands et des délégataires. Encore une fois, il faut des contraintes – je le comprends bien – mais ce qui manque beaucoup dans cette délibération, c'est la promotion pour le développement économique de ces marchés. Quel est l'effort de la Ville pour promouvoir ces marchés, pour permettre qu'ils soient mieux fréquentés, qu'il y ait plus de clients, qu'il y ait des changements peut-être dans les offres, dans un certain nombre de pratiques ? La Ville impose des contraintes toujours plus lourdes aux marchands mais sans permettre un développement économique. Les marchés sont en très grande difficulté. Vous avez parlé de celui du boulevard Lefebvre. S'il fallait effectivement le tramway, c'est tout de même lui qui l'a tué. Avant, le marché du boulevard Lefebvre était immense et il est maintenant réduit à sa plus simple expression, à tel point qu'en semaine il n'y a plus qu'un marchand de fruits et légumes. Voilà à quoi est réduit le marché du boulevard Lefebvre. Il y a donc un très gros effort à fournir. Nous comptons sur le fait que vous soyez nouvelle adjointe au maire de Paris sur le commerce pour nous aider à développer le plus possible ces marchés auxquels nos concitoyens sont extrêmement attachés.

Nous allons maintenant passer au vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité avec NPPV du groupe vert et les communistes.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2026 DPMP 9 – Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la DPMP

Monsieur le Maire : Ce projet de délibération est retiré et sans doute renvoyé à notre prochaine séance par le secrétariat général du Conseil.

15. 2026 DDCT 70 – Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (85500 euros) à 13 associations

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Léo-Lagrange dans le 15^e pour les quartiers Falguière et Porte Brancion-Périchaux. Madame MONTARELLO RODRIGUES, vous avez la parole.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous amène à soutenir plusieurs projets financés dans le cadre du fonds de participation des habitants, un dispositif particulièrement intéressant puisqu'il vise à faire émerger et à accompagner des initiatives sur la base des besoins et des projets exprimés par les habitantes et habitants des quartiers concernés. À travers ces subventions, nous finançons des projets de proximité, de lien social, d'animation locale et parfois même les premières étapes d'initiatives citoyennes qui n'auraient pas nécessairement trouvé leur place dans les dispositifs plus institutionnalisés.

J'aimerais toutefois profiter de cette délibération pour demander quelques éléments complémentaires. Nous arrivons aujourd'hui avec une nouvelle programmation de financement, mais nous pourrions disposer également d'un retour sur les opérations

soutenues lors des années précédentes. Quels projets ont été effectivement réalisés ? Quels étaient les objectifs ? Les finalités ? Les effets ? Combien d'habitantes et habitants ont été touchés ? Quels enseignements ont pu être tirés des initiatives financées dans les quartiers Falguière et Porte Brancion-Périchaux ? Cette question me semble d'autant plus importante que ces quartiers bénéficient désormais de conseils citoyens dont la vocation est précisément d'associer davantage les habitants à la construction des projets locaux. Au-delà du financement lui-même, la question de la visibilité des actions menées est essentielle. Beaucoup d'habitants ignorent l'existence de ces dispositifs, les projets qui en sont issus ou encore les travaux réalisés dans le cadre des instances citoyennes. Je souhaiterais donc savoir comment la Mairie entend valoriser davantage les projets soutenus, communiquer sur leurs résultats et permettre aux habitantes et habitants de suivre plus facilement les initiatives qui émergent grâce à ces fonds publics car la participation citoyenne est d'autant plus forte que chacun peut avoir concrètement ce qu'elle produit dans son quartier et faire naître de futurs projets dans un objectif de citoyenneté active. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse par Madame CEYRAC, adjointe compétente.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je rappellerai que le maire du 15^e a obtenu après de longues années le classement de deux quartiers du 15^e en quartier politique de la ville (QPV). À ceux-ci, la Ville ajoute des quartiers populaires pour apporter des réponses supplémentaires et en particulier à ces deux quartiers QPV qui sont donc un peu élargis pour apporter de meilleures conditions de vie. Cette délibération concerne effectivement un des dispositifs possibles pour les habitants : le FPH (fonds de participation des habitants). Il s'agit d'un dispositif souple, simple, qui permet à des habitants de proposer un projet d'animation dans leur quartier qui, s'il est retenu, pourra être financé. Il s'agit de projets divers comme une sortie en famille, une visite culturelle, une fête de quartier, etc. La gestion du FPH est confiée à une association locale ou à un centre social. La subvention pour l'année 2026 du FPH 15^e est de 7 100 €. Le FPH du 15^e est encore porté à ce jour, pour les quartiers du 15^e, par l'association Léo-Lagrange animation au centre social Maurice-Noguès dans le QPV porte de Vanves dans le 14^e en attendant l'ouverture du centre social et culturel du 133 Falguière en juillet. Le dispositif FPH du 15^e est passé de trois projets en 2024 pour sa première année à huit déjà réalisés en 2025 et à 12 projets en 2026. C'est parce que les habitants commencent à connaître ce dispositif et à s'en emparer. Les projets proposés pour l'instant pour l'année 2026 sont :

- Un atelier de slam pour jeunes de sept à 12 ans et 12 ans et plus suivi d'un goûter au square Calmette s'il fait beau ou à la MVAC s'il ne fait pas beau pour 50 bénéficiaires en juillet pour 550 € ;
- Le soutien et l'achat de maillots au projet de tournoi interquartiers pour 1 000 € ;
- L'organisation d'une fête de quartier familiale place Maillol pour 200 bénéficiaires pour 800 €.

D'autres projets sont en attente pour atteindre le montant total de la subvention de 7 100 € et nous ne doutons pas que nous arriverons au bout de cette somme.

Monsieur le Maire : Je peux ajouter des compléments d'information concernant vos demandes plus précises. Nous avons un copil le 20 juillet et le point sera donc fait sur l'ensemble des actions, les bilans, etc. et nous pourrons vous donner les informations à l'issue. Il y aura d'ailleurs aussi un copil en septembre pour tout Paris cette fois-ci auquel

nous participerons. S'agissant du conseil citoyen qui est en train de se mettre en place, il a déjà été reporté à l'initiative de la responsable de l'EDL. Nous pensons pouvoir le tenir, je l'espère, dans les plus brefs délais.

Je sou mets ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2026 DDCT 71 – Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, il s'agit de l'enveloppe Pacte à l'Amicale Paris Plaine pour son projet de sortie en famille à la ferme. Plusieurs autres associations ont proposé des projets qui sont actuellement à l'étude. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion de cette délibération, nous souhaitons rappeler que la politique de la Ville de Paris a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie, notamment des habitantes et des habitants des quartiers populaires. C'est pour cette raison que depuis 2024 la Ville s'est dotée d'un Pacte Parisien pour les Quartiers Populaires. Il s'agit d'une véritable approche volontariste puisque l'échelle d'intervention est élargie au-delà des seuls périmètres qui sont fixés par l'État dans le cadre des quartiers prioritaires. Avec les quartiers populaires parisiens, nous touchons ainsi 20 % de la population parisienne là où la Politique de la Ville en touche seulement 7 %. Par ailleurs, ces quartiers qui concentrent des fragilités économiques et sociales bénéficient en plus d'interventions renforcées de la part de la Ville à la fois en termes d'investissement, de moyens mobilisés, de mobilisation de crédits également dans le cadre des projets du budget participatif, de soutien notamment aux associations et à toutes les forces vives de ces quartiers. Il s'agit aussi de faire mieux en adaptant les services publics, en expérimentant notamment de nouvelles méthodes, ce que l'on appelle le aller vers les personnes, en réalisant des opérations hors-les-murs, pour que les services publics soient plus fréquentés par les personnes qui en sont le plus éloignées. C'est bien sûr faire ensemble dans les quartiers populaires, c'est-à-dire en concertation avec les habitantes et les habitants et les acteurs des quartiers qui ont d'ailleurs largement contribué à l'élaboration de ce Pacte. Cela touche un peu tous les sujets de la vie quotidienne des habitants, que ce soit la santé, l'accès au droit, l'emploi, la gestion de l'espace public, l'urbanisme, le logement, la culture, la citoyenneté. L'objectif est vraiment d'apporter des réponses très concrètes dans chacun de ces 35 quartiers populaires. Le 15^e est très largement concerné puisqu'il y a sept quartiers populaires en son sein. Lorsque l'on parle d'actions concrètes, la Ville de Paris a justement proposé la création d'une enveloppe Pacte pour précisément soutenir chaque année des projets associatifs qui répondent aux priorités et aux thématiques qui sont fixées dans ce Pacte parisien. Comme vous l'avez cité, Monsieur le Maire, dans le 15^e, il s'agit de l'association l'Amicale Paris Plaine que, je crois, tout le monde connaît bien et qui a un très beau projet pour faciliter l'accès aux vacances pour tous avec une sortie en famille à la ferme pour une trentaine de personnes (des parents, des enfants) du quartier de la Porte Brancion et Périchaux, donc un véritable week-end d'immersion pour ces familles qui ne partent pas forcément souvent de Paris. Celles-ci pourront bénéficier de ce séjour. Je pense que c'est l'occasion aussi de remercier le travail de cette association menée par Pascal BATISTA et toute son équipe qui ont d'ailleurs été

extrêmement partie prenante du conseil de quartier Brassens puisqu'ils avaient été tirés au sort et dont nous pouvons saluer l'engagement dans ce quartier pour créer les conditions du bien vivre ensemble. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Réponse de Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je ne donnerai pas une réponse. Je suis tout à fait d'accord pour soutenir particulièrement l'APP 15 et Monsieur BATISTA qui l'anime avec beaucoup de ferveur, de compétence et de gentillesse dans ce quartier. Il est donc situé dans le centre de développement local Brancion où avec d'autres associations ils animent énormément et font beaucoup de propositions dans ce quartier. Cette délibération concerne effectivement un séjour d'un week-end (du samedi matin au dimanche après-midi) pour une quinzaine de familles environ avec leurs enfants, ce qui fera environ 50 personnes. La destination n'est pas encore tout à fait connue mais elle ne sera sans doute pas trop éloignée de Paris pour ne pas prendre trop de temps sur le transport. Ils souhaitaient le faire avant l'été, mais la subvention passe aujourd'hui, donc il est trop tard. Cela sera certainement fait au mois de septembre. Il y a déjà eu une sortie organisée à Chambord l'année dernière qui avait eu beaucoup de succès. Nous pouvons effectivement nous réjouir qu'ainsi certaines familles qui ne partiront pas de l'été avec leurs enfants puissent en profiter.

Monsieur le Maire : Merci. Je sou mets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2026 DAC 51 – Subvention (1.685.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15^e)

Monsieur le Maire : Madame EVREN à la parole.

Madame EVREN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souhaitais intervenir sur cette délibération en tant qu'ex-membre du conseil d'administration du théâtre Silvia-Monfort qui, comme vous le savez tous ici, contribue à l'identité culturelle du 15^e et plus largement d'ailleurs au rayonnement culturel de Paris et je sais, Monsieur le Maire, votre attachement à ce théâtre ainsi que Florian SITBON avec qui nous siégeons tous les deux, côte à côte, au conseil d'administration le plus assidûment possible. Je voudrais d'abord saluer le travail de la direction de ce théâtre et c'est avec conviction évidemment que je soutiens ce projet de délibération, tout en souhaitant pointer – et cela est important – hélas des éléments qui ne figurent pas dans cette délibération et qui posent problème. Tout d'abord vous dire, et il s'agit d'une très bonne nouvelle, que le théâtre se porte bien artistiquement parlant. Sous la direction de Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER, le projet a pris beaucoup d'ampleur : 41 projets artistiques en 2024–2025, des festivals et des partenaires institutionnels solides et surtout – il est important de le mentionner – un public qui répond présent. Nous sommes passés de 30 000 spectateurs en 2023–2024 à 33 500 en 2025–2026, autrement dit, c'est 11 % de public supplémentaire en trois saisons et je le précise également 32 % des spectateurs ont moins de 30 ans, 33 % sont de nouveaux publics. Il s'agit de chiffres dont nous pouvons collectivement ici nous féliciter.

Toutefois – et c'est là où le bât blesse – si l'activité artistique se porte bien, le bâtiment, lui, souffre d'une vétusté structurelle grave qui pèse lourdement sur son budget de

fonctionnement. Des problèmes d'étanchéité entraînent des fuites et des inondations récurrentes, l'isolation thermique est insuffisante, de nombreux équipements sont hors d'âge (chauffe-eau, chaudière, installation électrique) et leurs remplacements s'enchaînent. Les frais de maintenance sont devenus surdimensionnés. La Cabane, qui est la petite salle, souffre des mêmes problèmes auxquels s'ajoutent un inconfort du public et une consommation énergétique excessive. Je voudrais juste mentionner deux situations concrètes qui illustrent particulièrement cette situation : premièrement le système d'eau du théâtre n'est pas potable depuis plusieurs mois maintenant. Des travaux sont en cours, mais en attendant le théâtre doit compenser avec des fontaines et des bouteilles, ce qui représente un coût non négligeable et est en totale contradiction avec l'engagement écoresponsable de l'équipe de direction. Il y a, deuxièmement, des renforts en agents de sécurité incendie qui ont dû être mobilisés pour assurer un accueil satisfaisant et il s'agit d'un poste de dépense contraint qui est imposé par cet état de vétusté du bâtiment et non pas par des choix artistiques. Tout ceci conduit aujourd'hui à un déséquilibre budgétaire que la subvention de fonctionnement ne peut corriger seule.

S'agissant de la délibération elle-même, nous voterons évidemment en sa faveur mais si nous regardons les chiffres, c'est 1 635 000 € de fonctionnement et seulement 80 000 € d'investissement. Ce déséquilibre a un coût puisque chaque euro non investi dans le bâtiment génère des surcoûts de maintenance qui viennent amputer le budget de fonctionnement. La réhabilitation complète est estimée – Isabelle RUISSEAU, l'adjointe au maire, le dira mieux que moi – entre 1,5 et 2 millions d'euros. Ce n'est pas rien mais c'est moins d'une année et demie de subvention de fonctionnement. Tant que celle-ci ne sera pas engagée, ce théâtre continuera d'engloutir dans la maintenance des ressources qui devraient aller à la création et au public. Je tenais à le dire en tant qu'ex-membre du conseil d'administration et je sais très bien que le nouvel adjoint au maire en charge de la culture, Florian SITBON, y sera extrêmement sensible. Il faut que la Ville engage une véritable réflexion sur un plan d'investissement structurel pour ce bâtiment parce que le théâtre Silvia-Monfort mérite beaucoup mieux que de colmater des brèches au sens propre comme au sens figuré. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Madame la Sénatrice, de nous avoir fait participer à cette visite d'architecture complète du théâtre Silvia-Monfort qui va nous aider dans la résolution des problèmes. Il y a d'autres interventions dont celle de Monsieur SITBON, adjoint au maire de Paris chargé de la culture.

Monsieur SITBON : Tout à fait. De la culture, de la souveraineté culturelle et des médias, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ah oui, mais c'est trop long. C'est trop long !

Monsieur SITBON : Mais cela va avec. Je plaisante. Merci, Madame EVREN, d'avoir dit que je serai très mobilisé. Vous m'avez évidemment enlevé quelques mots de la bouche. Vous avez dressé un tableau qui est légèrement exagéré, je trouve, mais il s'agit d'une situation réelle qu'il faut absolument investir dans ce bâtiment comme dans de nombreux autres qui sont vieillissants parce qu'ils ont été construits il y a très longtemps. Il y a les écoles qui sont bien identifiées, il y a les lieux culturels et il s'agit évidemment d'un engagement que je porte. Et dans le plan d'investissement de la mandature, il est évident que les lieux culturels, qui peuvent paraître moins importants que d'autres établissements aux yeux de certains –

je ne parle pas de vous – sont un enjeu important à plusieurs titres. D'une part, parce qu'ils permettent de pratiquer ou de bénéficier de la culture, mais aussi parce qu'en cas de fortes chaleurs et de canicule, ils peuvent constituer des oasis de chaleur ; pour celles et ceux qui ont participé à la mission Paris à 50°, cela était très prégnant. Il est donc évident que cela est tout à fait prioritaire et que nous sommes en train d'étudier les choses. J'ai eu des contacts avec le président Bernard LATARJET pour pouvoir regarder ce qui sera possible le plus rapidement. Il y a deux enjeux au théâtre Silvia-Monfort : le bâtiment lui-même et la Cabane ; vous l'avez dit mais je le rappelle. En tout cas, les points sont bien à mon esprit.

Deuxièmement, sur la question budgétaire, vous ne l'avez pas souligné mais je crois que le théâtre Silvia-Monfort est l'un des seuls théâtres dits d'arrondissement qui bénéficie en ce budget 2026, contraint et qui n'est pas celui que j'ai porté puisqu'il s'agit de celui qui a été élaboré par la précédente équipe, d'une subvention exceptionnelle de 50 000 €, ce qui ne comble pas toutes les questions de ce théâtre. Celui-ci traîne un déficit légèrement structurel dû à des années vraiment très antérieures et il y a un certain nombre d'établissements qui arrivent en queue des années Covid et qui ont des situations difficiles. Il y a aussi, si j'ajoute un point avant de dire un mot de choses qui nous réjouissent, la question des marges artistiques qui est tout à fait à interroger et que nous interrogerons rapidement avec l'ensemble des directeurs de théâtres parisiens de manière à pouvoir voir quel modèle permet effectivement de retrouver des marges artistiques à l'échelle de tout Paris et de tout le territoire, l'Ouest comme l'Est, et vous savez bien sûr que je serai attaché à ce que notre arrondissement puisse bénéficier comme les autres d'une culture faste pour le grand bénéfice à la fois des habitants du 15^e mais aussi pour que les habitants de tout Paris – et cela est le cas du Monfort – viennent dans le 15^e et le découvrent par ce biais en profitant des spectacles du Silvia-Monfort.

Vous l'avez rappelé – et il s'agit là de choses réjouissantes que je veux saluer –, ce sont 41 propositions en 2024–2025. Vous l'avez souligné, il y a une augmentation en spectateurs, car il y a la question des ressources propres qui est importante et intéressante, entre 2024 et 2025 et entre 2025 et 2026. Il s'agit de la marque du succès de cette programmation qui trouve petit à petit son public. De nouvelles équipes artistiques que je veux saluer : Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER. Vous l'avez souligné, ce sont 32 % de moins de 30 ans et 33 % de nouveaux publics. Il faut donc aussi que nous travaillions à leur fidélisation. Vous avez parlé de l'inconfort du public. Moi, je trouve que nous y sommes très confortables dans ce théâtre malgré parfois des accidents. Cela arrive. Il y a parfois une fuite d'eau. Il s'agit d'un bâtiment vétuste ; je ne le nie pas. Les fauteuils y sont néanmoins très confortables. S'il y a des personnes qui nous écoutent, je les encourage à aller au théâtre Silvia-Monfort où il y a quantité de belles programmations et des fauteuils tout à fait confortables et ils le seront encore plus lorsque nous aurons pu rénover cet établissement. Il y a toutefois une très belle programmation et de très beaux festivals et – vous n'avez pas souligné cela – un engagement pour l'éducation artistique et culturelle vraiment formidable avec l'ensemble du quartier dont nous reparlerons parce qu'il y a d'autres structures culturelles. Mais réellement tout ce quartier est, avec plusieurs structures culturelles côte à côte, une sorte de petit quartier culturel et il faut aller vers cela et pouvoir faire de plus en plus de liens entre ces structures culturelles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces réponses et de ces engagements en faveur de ce théâtre auquel nous sommes évidemment très attachés et qui a beaucoup évolué ces dernières années. Pour répondre, s'il y a des réponses encore à faire alors que tout a été dit, la parole est à l'adjointe chargée de la culture, Isabelle RUISSEAU.

Madame RUISSEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la présente délibération nous invite à nous prononcer sur l'attribution au théâtre Silvia-Monfort d'une subvention de fonctionnement de 1 685 000 € pour l'année 2026. En tant que nouvelle élue du 15^e arrondissement, j'ai eu le plaisir de rencontrer une partie de l'équipe dirigeante du Monfort et de pouvoir échanger sur les enjeux auxquels cet établissement est aujourd'hui confronté. Le théâtre Monfort est, en effet, une institution de notre arrondissement. Il nous est indiqué que malgré un niveau de subvention de fonctionnement conséquent de 1 635 000 €, les fonds propres de l'association demeurent négatifs et que sa trésorerie reste sous tension, justifiant ainsi l'attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 50 000 €, soit le total de 1 685 000 €. J'aurais, en effet, souhaité davantage d'analyse sur les causes de ce besoin au regard de l'enveloppe globale conséquente déjà attribuée. Vous faites état, Monsieur SITBON, qu'il conviendrait d'interroger les marges artistiques. Je ne pense pas qu'il n'y ait que les marges artistiques à interroger. Néanmoins, je ne remets naturellement pas en cause le soutien apporté par la Ville au fonctionnement du Monfort qui constitue un équipement culturel majeur. En revanche, à l'issue de mes premiers échanges avec l'équipe dirigeante, je m'interroge sur l'équilibre global de l'accompagnement apporté par la Ville parce qu'en effet, alors que 1 685 000 € est consacré au fonctionnement, seuls 80 000 € sont alloués à l'investissement. Je ne dis évidemment pas que ces montants devraient être comparables, mais ce déséquilibre appelle une réflexion plus approfondie au regard des besoins du théâtre car le Monfort rencontre avant tout un problème bâtementaire. Nous savons que l'équipement nécessite des travaux importants. Il y a des problèmes d'étanchéité qui persistent et lors d'épisodes de fortes pluies, des infiltrations peuvent affecter la scène elle-même. Pour un équipement culturel de cette importance, cette situation n'est évidemment pas satisfaisante. Je rappelle d'ailleurs que la Mairie du 15^e s'est mobilisée au côté du théâtre Monfort. Nous avons notamment suggéré qu'un projet puisse être présenté dans le cadre du budget participatif afin de contribuer au financement des travaux nécessaires. Malheureusement, les habitants n'ont pas voté ce projet. Les besoins demeurent pourtant bien réels et comme le soulignait Agnès EVREN le coût de la réhabilitation est aujourd'hui estimé entre 1,5 et 2 millions d'euros. C'est pourquoi il nous semblerait tout simplement pertinent que la Ville de Paris puisse envisager la création d'une autorisation de programme permettant d'engager dans la durée la rénovation de cet équipement culturel majeur. Je sais que Monsieur le Maire a inscrit cette réhabilitation parmi le projet d'investissement de la mandature qu'il transmettra très bientôt au maire de Paris et je forme le vœu que cette ambition puisse désormais trouver une traduction concrète.

Malgré ces réserves et compte tenu de l'importance du théâtre Monfort pour notre arrondissement, nous émettrons un avis favorable à cette délibération. Et puisque nous avons le plaisir de compter parmi nous Monsieur SITBON, adjoint au Maire de Paris chargé de la culture et ce qui suit, j'ose espérer que les observations que je viens de formuler seront entendues et que la question de l'investissement au théâtre Monfort pourra avancer dans les prochaines années. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour toutes ces informations et ces engagements pour l'avenir du théâtre. Je vais mettre aux voix ce projet de délibération avec le déport de Madame TORANIAN et de Monsieur LEHOUX et un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. 2026 DAC 120 – Subventions (1 618 000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11^e), Bétonsalon (13^e), Immanence (15^e) et Institut des Cultures d'Islam (18^e)

Monsieur le Maire : Il s'agit notamment, pour le 15^e, d'une subvention de 40 000 € pour l'association Immanence.

19. 2026 DAC 123 – Conclusion d'un bail civil et passation d'une convention d'objectifs avec l'association « La Main » pour l'occupation des locaux situés 42 rue de l'Amiral Roussin, 15^e

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une contribution non financière de 192 110 €. Monsieur SITBON, allez-y.

Monsieur SITBON : Vous avez l'air de...

Monsieur le Maire : Non, non, c'était pour essayer d'accélérer un peu parce que les interventions sont nombreuses. J'ai laissé parler au-delà des minutes qui sont prévues...

Monsieur SITBON : Mais là, je n'ai pas encore dit un mot sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Mais oui, je sais. Allez-y, alors.

Monsieur SITBON : C'est juste pour souligner qu'il s'agit d'une histoire qui dure entre le 15^e et le collectif La Main. Celui-ci s'est installé dans le 15^e en 2012, je crois, d'abord rue Castagnary puis a trouvé ces locaux depuis 2017 que la Ville met à disposition. Les 192 000 € que vous soulignez représentent le bail en nature, enfin l'écart entre ce que l'association paye et ce qu'elle pourrait payer s'il s'agissait d'un bail à un tarif classique. Je crois qu'elle paye 4 000 et quelques euros par trimestre ; quelque chose comme ça. Évidemment que cette association a trouvé sa place dans le 15^e...

Monsieur le Maire : 6 090.

Monsieur SITBON : Cette association a évidemment trouvé sa place dans le 15^e, dans le quartier de l'Amiral-Roussin. Cela va de l'artisanat d'art jusqu'aux techniques du spectacle. Nous sommes heureux d'avoir La Main qui est un exemple d'un collectif d'artistes – certains critiquent parfois les collectifs d'artistes – qui a trouvé sa place dans un arrondissement et auprès des habitantes et des habitants.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir rapporté ce projet de délibération. Est-ce que Madame RUISSEAU souhaite ajouter quelque chose ?

Madame RUISSEAU : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la présente délibération porte en effet sur le vote d'un bail civil et la passation d'une convention d'objectifs avec l'association La Main qui occupe les locaux 42, rue de l'Amiral-Roussin. Cette association accompagne artistes et artisans professionnels ou en voie de professionnalisation en mutualisant des espaces de travail, des moyens. Elle occupe les locaux depuis 2021. Elle était liée à la Ville de Paris par un bail de cinq ans qui arrive à terme. Il nous est donc proposé de le renouveler pour quatre ans. J'ai eu le plaisir de visiter ce lieu. Il s'agit d'un centre créatif important de notre arrondissement qui favorise le travail et surtout les synergies entre artistes mais aussi avec d'autres associations. J'en veux pour

exemple l'aide qu'ils apportent à la maraude La Balade des lucioles. Je propose bien entendu un avis favorable pour le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je la soumets à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. 2026 DAC 161 – Subvention (72.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en Exil et signature d'un avenant à la convention

Monsieur le Maire : Si vous avez un mot à dire, je ne voudrais pas que vous vous sentiez frustré. A condition que cela soit rapide et pertinent.

Monsieur SITBON : Très rapidement. Les Ateliers des artistes en exil se sont installés il y a peu. Cela fait partie, pour moi et pour nous tous, de ce petit quartier autour du parc Georges-Brassens qui rassemble de plus en plus la culture. Il y aura l'ouverture d'une autre partie du 106 Brancion à la rentrée prochaine, je crois. Il y a des projets qui petit à petit s'additionnent dans ce quartier, qui font un écosystème. Il s'agit, je crois, d'une chance pour le 15^e et je crois qu'il sera nécessaire de le penser comme tel, c'est-à-dire un petit écosystème culturel autour du parc Georges-Brassens qui rassemblera différents arts, différentes propositions. Je trouve donc cela extrêmement intéressant et réjouissant qu'après que nous l'avons appelé de nos vœux les uns, les autres à différentes reprises au cours des années et des différentes campagnes, tout cela commence à advenir. Évidemment vous pouvez compter sur notre majorité et sur moi pour y mettre toute mon énergie de manière que cela soit cohérent et au bénéfice de toutes les habitantes et de tous les habitants du 15^e et d'ailleurs.

Monsieur le Maire : J'ai eu raison de vous passer la parole – d'ailleurs elle est de droit, votre prise de parole – parce que merci de ce bel hommage rendu au maire du 15^e qui s'est battu bien avant que vous soyez dans ces fonctions pour récupérer ce bâtiment du 106 de la rue Brancion qui était occupé par des services techniques de la Mairie de Paris de façon tout à fait illégitime, selon moi. Il a tout de même fallu une bonne dizaine d'années pour le récupérer. Je me souviens du premier rendez-vous que j'ai eu avec Monsieur DELANOË dès mon élection en 2008. Maintenant les choses sont en cours. Merci à la Ville de faire tout ce qu'elle peut pour que cet équipement soit à la fois un équipement de rayonnement au-delà du 15^e – et les deux associations qui y siègent font un excellent travail – mais aussi pour permettre bientôt aux artistes amateurs de l'arrondissement de pouvoir y siéger également et d'y exercer leur art et aussi d'autres initiatives sur lesquelles je sais que vous réfléchissez au niveau de la Mairie de Paris, Monsieur l'adjoint. Madame RUISSEAU veut ajouter quelque chose.

Madame RUISSEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la présente délibération appelle au vote de la subvention de fonctionnement de l'association des Artistes en exil d'un montant de 72 000 €, soit un complément de 36 000 € après déduction d'un versement qui a déjà été effectué du même montant. Nous reconnaissons tout à fait que cette association, qui a pour vocation de repérer les artistes exilés et de les accompagner tant dans leurs démarches d'intégration sociale qu'artistiques, qui a son siège depuis mars 2025 au 106 rue Brancion, est un acteur désormais important dans les activités de ce quartier. Nous proposons donc un avis favorable pour le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire : Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?
Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le 23, la DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et une association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens. Il s'agit de 53 000 € attribués au cinéma Le Chaplin. J'ai sauté une délibération ! Comment est-ce possible ? Pourtant je n'essaye pas d'aller trop vite ! Non, non, pas du tout, pas du tout ! Alors oui, il faut revenir sur la DAC 252.

21. 2026 DAC 252 – Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025

Monsieur le Maire : Il faut tout de même rendre hommage à nos anciens, à ceux qui nous ont permis de vivre libres ! Il s'agit d'une subvention de 1 500 € au Comité d'entente des associations des anciens combattants et victimes de guerre et des sociétés patriotiques du 15^e.

22. 2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Monsieur le Maire : Il s'agit du cinéma Le Chaplin. Il y a une intervention de Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, les cinémas indépendants jouent un rôle crucial pour notre ville dans la projection d'œuvres originales peu diffusées par les grandes chaînes de cinéma dans la formation du goût et du regard de centaines de Parisiens grâce à l'éducation à l'image. Ils jouent également un rôle particulier dans l'animation des quartiers, créant du lien social là où ils sont implantés mais attirant également des spectateurs bien au-delà. Depuis l'arrivée des plates-formes en 2014, les cinémas français subissent chaque année une baisse de leur fréquentation aggravée par l'épidémie de 2020 qui pèse particulièrement sur les cinémas indépendants qui n'ont pas les mêmes ressources pour y faire face. Les Parisiennes et les Parisiens restent pourtant toujours de grands cinéphiles en fréquentant un cinéma en moyenne huit fois par an contre 2,73 entrées à l'échelle nationale.

La délibération qui nous est soumise propose de subventionner par convention 37 établissements parisiens pour près d'un million d'euros. Dans le 15^e arrondissement, elle concerne uniquement le cinéma Le Chaplin Saint-Lambert dont elle soutiendra le fonctionnement à hauteur de 53 000 €. À l'heure où les politiques culturelles font l'objet d'une offensive inédite dans certaines communes depuis les élections municipales, comme en témoigne la tentative d'annulation de la saison 2026–2027 à laquelle le théâtre de Vanves vient d'échapper grâce à la mobilisation du monde culturel, nous voterons bien évidemment pour cette délibération également importante pour la vie culturelle du 15^e arrondissement. Notre groupe est également attaché à ce que la Ville soit attentive à ce que les établissements bénéficiaires des subventions municipales s'engagent concrètement pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement, notamment sur le

recours aux plastiques à usage unique qui devrait être proscrit. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame RUISSEAU pour répondre. Non il y a une autre intervention de Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Très rapidement, puisque mon collègue a dit beaucoup de choses, pour dire que nous sommes fiers d'avoir un cinéma indépendant dans le 15^e, qu'il y a à Paris quatre nouveaux cinémas indépendants qui ont ouvert, que nous sommes dans un moment où l'indépendance face aux grands groupes, au phénomène de concentration est une question qui se pose et que pour la pluralité des expressions artistiques, il est important qu'il y ait des cinémas indépendants. Souligner également une action puisque les cinémas indépendants font preuve de beaucoup, beaucoup d'inventivité car ils n'ont pas forcément en première sortie les gros blockbusters, les films qui viennent de sortir mais ils ont des programmations de grande qualité et pointues parfois, grand public aussi ; cela n'est pas contradictoire du reste. Le Chaplin a par exemple une initiative que je veux citer parce qu'elle est intéressante : il offre la possibilité aux spectateurs qui ont vu un blockbuster ailleurs de venir avec leur ticket et de bénéficier ainsi d'un ticket à 5 € pour un film d'art et essai, ce qui permet de pouvoir trouver d'autres équilibres et aux gens de découvrir des films qu'ils ne seraient peut-être pas allés voir spontanément ou qui ont bénéficié de moins de publicité, moins de distribution. Je voulais souligner cela et dire que nous sommes très fiers d'avoir un cinéma indépendant dans le 15^e alors qu'il y a quatre nouveaux cinémas indépendants qui ont ouvert cette année dans Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Madame RUISSEAU.

Madame RUISSEAU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la présente délibération appelle au vote de la subvention de fonctionnement de la SARL Chaplin d'un montant de 53 000 €. Je ne vais pas faire un laïus sur le cinéma indépendant mais effectivement la programmation du cinéma Chaplin contribue à la diversité de l'offre culturelle dans le 15^e arrondissement. Il y a eu aussi un souci vraiment soutenu de maintenir une politique éditoriale de qualité avec un public qui est fidèle et varié et il y a aussi eu un travail réalisé avec le jeune public. Au regard de ces éléments, je propose un avis favorable pour le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire : J'ajoute que la Mairie du 15^e organise des séances de cinéma pour enfants dans le cinéma Le Chaplin et que nous y avons installé également un ciné-club que je vous invite à découvrir qui s'appelle Ciné 15. Je sou mets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. 2026 DSOL 55 – Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'UIS du 15^e arrondissement pour 7 500 €.

24. 2026 DSOL 59 – Subventions de fonctionnement (425 600 euros) à 8 associations proposant des actions de réponse aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en situation de grande exclusion

Monsieur le Maire : Il s'agit de Saint-Vincent-de-Paul Accueil pour 17 500 € qui est un accueil de jour rue des Frères-Voisin et de l'accueil Périchaux 15, l'association Depaul pour 20 000 €. Madame BRUHAT, vous avez la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'isolement, fléau de notre décennie, se caractérise par la rareté voire l'absence de relations dans les différentes sphères de la vie sociale. À Paris, si l'exclusion concerne bon nombre de personnes (personnes en situation de pauvreté, migrantes, LGBTQIA+, les jeunes ou encore les seniors et les parents solos), les personnes à la rue y sont particulièrement exposées. Dans cette optique, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion rappelle qu'être en situation de rue ne doit pas empêcher l'accès au droit et aux services essentiels. Dans notre arrondissement, l'association Saint-Vincent-de-Paul lutte contre l'isolement de façon concrète : accueil de jour, aide morale et matérielle aux personnes démunies, petits-déjeuners, déjeuners, activités collectives. Son action illustre l'importance de créer des espaces de rencontre et de solidarité pour les personnes les plus vulnérables. Vous le savez, la santé mentale des individus dépend de la qualité des relations sociales et du sentiment d'appartenance à une communauté. Ainsi, favoriser des relations sociales de qualité, c'est agir directement sur le bien-être individuel et collectif. C'est pourquoi le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Madame BESNIER, pour répondre.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération concerne pour le 15^e arrondissement deux accueils de jour situés en bordure des boulevards des Maréchaux. L'association Saint-Vincent-de-Paul Accueil 15 implantée dans le quartier des Frères-Voisin et l'association Depaul France installée au cœur de la cité des Périchaux. La première association offre aux personnes en situation de très grande précarité une mise à l'abri en journée et des temps de convivialité précieux pour le maintien du lien social. Elle met également plusieurs services à disposition : des douches et une laverie ainsi qu'une trentaine de casiers de consigne. Dans ce quartier excentré, elle constitue la principale référence sociale pour des personnes en situation de grande exclusion. La seconde association, de création plus récente (2013), regroupe dans un lieu totalement réaménagé une grande variété de services d'hygiène et de santé. Ainsi, en accompagnement des installations et services d'hygiène tels que douches, vestiaires d'urgence et coiffure, ce centre donne accès en matinée, de 9 heures à 13 h 30, à des permanences d'infirmiers, de médecins et de podologues ou à une assistance dans les démarches administratives. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ou qui se rendent plus difficilement dans un accueil de jour, un camion mobile douche va à leur rencontre cinq fois par semaine. Cet équipement permet aux personnes sans abri de bénéficier d'une douche, de produits d'hygiène, de vêtements propres. Outre ces différentes prestations de santé et d'hygiène, ces deux associations s'efforcent d'orienter les personnes en grande précarité vers des services sociaux adéquats et d'amorcer les premières démarches de réinsertion sociale en rompant leur isolement profond. Pour toutes ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable à cette délibération qui stabilise les activités de deux structures solidaires de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Je sou mets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

25. 2026 DSOL 77 – Subventions de fonctionnement (7 504 608 €) et d'investissement (45 000 €) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance

Monsieur le Maire : Vous avez la parole, Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui témoigne de l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur des personnes les plus vulnérables (familles sans solution d'hébergement, femmes isolées, jeunes migrants en errance, personnes isolées). Dans un contexte où les situations d'urgence sociale se multiplient, notre collectivité a su réagir rapidement en ouvrant des dispositifs temporaires mais indispensables pour mettre à l'abri, protéger et accompagner vers des solutions plus durables. La subvention proposée, plus de 7,5 millions de fonctionnement et 45 000 € d'investissement, permettra de soutenir des structures qui œuvrent quotidiennement sur le terrain : France horizon, le CASP ou encore la Croix-Rouge française. Elles assurent la gestion de sites de mise à l'abri, d'hébergement ou d'urgence diversifiés ainsi que l'accompagnement social indispensable pour permettre l'orientation des personnes vers des dispositifs de droit commun. Dans le 15^e arrondissement, cette délibération concerne tout particulièrement le site de mise à l'abri provisoire Vouillé géré par France horizon qui accueille aujourd'hui 230 personnes (familles, femmes isolées, jeunes migrants). La subvention complémentaire proposée en fonctionnement comme en investissement permettra d'améliorer les conditions d'accueil dans ces locaux intercalaires très sollicités cet hiver et essentiels pour éviter que des personnes, parfois des enfants, ne se retrouvent à la rue. Nous saluons le travail remarquable mené par les équipes de terrain souvent dans l'urgence et l'effort de coordination des services municipaux. Dans un moment où l'action sociale fait parfois l'objet de remises en cause, il est essentiel de réaffirmer que la mise à l'abri est un impératif humanitaire, mais aussi une condition indispensable d'un accompagnement social digne et efficace. Cette délibération traduit la volonté de la Ville de Paris de rester fidèle à ses valeurs de solidarité et de protection des plus fragiles. Nous voterons donc pour cette délibération importante pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens concernés et particulièrement déterminante pour les dispositifs implantés dans le 15^e arrondissement. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion de cette délibération, je voudrais revenir en complément de ce que mon collègue a déjà dit sur les chiffres alarmants qui ont été rappelés lors du Conseil de Paris du mois d'avril lors de la communication sur la situation du sans-abrisme à Paris et la mise en œuvre du plan zéro enfant à la rue et sur le volontarisme et les engagements portés par la Ville de Paris et son nouveau maire Emmanuel GREGOIRE face à cette véritable urgence sociale et humanitaire. Je rappellerai que la Ville de Paris a déjà engagé un effort sans précédent grâce à la mobilisation de locaux comme des anciennes crèches, des écoles, des lycées, que la Ville a, de ce fait, accru sa capacité d'hébergement, qu'au mois de mars 2026, elle mettait ainsi à l'abri 4 500 personnes accueillies sur des places pérennes ou mises à l'abri temporairement, que depuis 2023 elle a créé plus de six centres pour mettre à l'abri des personnes vulnérables vivant à la rue, notamment des familles avec des enfants, alors que l'État se désengageait de plus

en plus avec, par exemple, 900 places supprimées en 2024 bien que l'hébergement d'urgence fasse partie de ses compétences. Lors de la neuvième édition de la Nuit de la solidarité 2026, ce sont environ 4 000 personnes qui ont été rencontrées, qui étaient sans solution d'hébergement, y compris après avoir appelé le 115, et malheureusement, cela représente une augmentation de 10 % du nombre de personnes décomptées à Paris par rapport à l'année dernière. Il s'agit également du décompte le plus élevé depuis le lancement de la première Nuit de la solidarité en 2018. Ces chiffres sont accablants et ils nous obligent. Nous ne pouvons plus laisser et accepter de laisser des femmes, des enfants, des hommes vivre et dormir dans la rue. Il est donc urgent d'agir face à cette crise sociale et humanitaire mais aussi morale au nom de la dignité pour toutes et tous. Il est urgent d'agir aussi car l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités. C'est pour cette raison que dès son arrivée à la Mairie de Paris Emmanuel GRÉGOIRE a engagé un plan volontariste pour créer 4 000 places d'hébergement supplémentaires, non seulement pour répondre à cette urgence mais aussi pour structurer une réponse durable. Cette délibération qui fait suite à celle de décembre 2025 et qui nous propose de continuer à soutenir l'association France horizon qui, comme cela a été rappelé, gère un site de mise à l'abri provisoire dans le 15^e, pour lui permettre de mieux accueillir ces personnes mais aussi d'en accueillir de supplémentaires. Je rappelle aussi qu'ils effectuent un travail énorme d'accompagnement social, sanitaire, médical et professionnel et que le 15^e doit prendre toute sa part dans ces actions de solidarité. Il s'agit d'un devoir social mais aussi moral. À travers le vote, que j'espère favorable pour toutes et tous ici de cette délibération, c'est à l'évidence bien plus qu'une subvention que nous allons voter, c'est permettre d'accueillir encore plus de femmes, d'hommes, d'enfants et de familles et de les mettre à l'abri. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame CEYRAC pour répondre.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais juste préciser à Madame ROY, mais elle le sait forcément, que le chiffre de la Nuit de la solidarité était bien meilleur dans le 15^e que l'année précédente. Je pense, en tout cas pour nous, qu'il n'y a pas d'augmentation à ce niveau-là. Cette délibération concerne le SMAP (site de mise à l'abri provisoire). Un site de mise à l'abri provisoire est un site qui aide moins les personnes qui y sont mises qu'un CHU par exemple où il y a plus de moyens et plus de travailleurs sociaux, etc. Ce SMAP est installé au 36 rue de Vouillé pour 24 mois et est géré par France horizon. Je m'y suis déjà rendue au moins trois ou quatre fois. Le dispositif de 221 places a ouvert mi-février, mais la Ville a augmenté la capacité d'hébergement à 230 places pour accueillir 50 femmes isolées, 80 personnes en famille et 100 jeunes migrants. C'est donc un petit peu plus que ce qui était prévu à l'origine d'une part et d'autre part c'est avec un nouveau public qui n'était pas pris en compte à l'origine. Cet immeuble de bureaux a donc dû être aménagé (recloisonnement, installation de sanitaires, d'une laverie, d'un espace de vie, d'un réfectoire et remise en marche de la chaufferie qui ne fonctionnait pas). Lors d'une délibération au Conseil d'arrondissement du 8 décembre dernier, une subvention déjà d'investissement de 376 000 € avait été votée pour la réalisation des travaux. Du fait de problèmes non connus avant le début de ces travaux, une subvention de 45 000 € supplémentaires est proposée aujourd'hui pour combler. D'autre part, l'augmentation de places et donc la modification de l'hébergement prévu des populations qui étaient envisagées entraîne un encadrement plus important de travailleurs sociaux, d'agents de sécurité, etc. C'est pourquoi une subvention de fonctionnement de 352 571 € est proposée aujourd'hui en complément de celle de décembre dernier de 376 000 €. Je voudrais juste préciser que la Ville et l'État

ouvrent de plus en plus de places. Nous pourrions penser que le nombre de demandeurs va diminuer mais il est de plus en plus important. La Ville attire beaucoup cette population de migrants. Cela fait donc forcément du monde. Évidemment nous proposons un vote positif.

Monsieur le Maire : J'ajoute que malgré les engagements de la Ville selon lesquels à partir du moment où des sites de mise à l'abri provisoires et des centres d'hébergement d'urgence nouveaux seraient ouverts dans le 15^e – et là, vous voyez bien que plusieurs ont été ouverts, accueillant plusieurs centaines de migrants particulièrement –, il n'y aurait plus de réquisition de gymnase, je constate que cette semaine la Ville de Paris m'a annoncé encore une réquisition de gymnase pour un mois – le gymnase Croix-Nivert –, ce qui évidemment perturbe énormément les actions des associations sportives et des scolaires. Pendant un mois, il bénéficiera de la présence de 120 personnes alors que cet équipement n'est pas fait pour cela. Il s'agit d'ailleurs de conditions d'accueil assez indignes. J'en veux pour preuve la facture de plusieurs milliers d'euros qui m'est adressée ensuite pour la restauration, les réparations, l'entretien du gymnase puisque lorsque l'on accueille 120 personnes dans un gymnase pour plus d'un mois avec seulement quelques douches et quelques vestiaires et quelques toilettes, cela ne peut pas bien se passer. En tout cas, nous allons voter favorablement, étant donné les circonstances, ce projet de délibération. Je le sou mets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26. 2026 DASCO 26 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

Monsieur le Maire : Subventions pour travaux pour le collège André-Citroën de 1 726 €, Debussy, 11 830 ; Guillaume-Apollinaire, 37 055 et subventions pour matière d'œuvre pour les collèges Citroën, Debussy, Duhamel, Apollinaire et Staël, chacun pour une somme de 1 175 €.

27. 2026 DASCO 30 – Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2025-2026

Monsieur le Maire : Il s'agit de la thématique du vivre ensemble avec une subvention pour le collège Debussy de 19 618 €.

Trois projets de délibérations groupés :

28. 2026 DASCO 35 – Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

29. 2026 DASCO 36 – Caisses des écoles – Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

30. 2026 DASCO 50 – Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 15^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ces délibérations sont surtout pour moi l'occasion de revenir sur une mesure forte annoncée par le maire de Paris la semaine dernière, mesure qui était un engagement fort de campagne, à savoir la gratuité des cantines scolaires pour les familles les plus modestes dans les écoles et les collèges à compter de la rentrée prochaine en septembre. Cette gratuité serait mise en place pour les deux premières tranches du quotient familial qui paient actuellement les repas à 13 et 85 centimes respectivement, les tarifs des huit tranches suivantes étant quant à eux gelés. Ce geste de solidarité de la Ville va concerner plus de 17 000 enfants, soit plus de 2,5 millions de repas distribués gratuitement chaque année. Il s'agit d'une mesure de justice sociale essentielle parce que pour de nombreux enfants le repas pris à la cantine est parfois le seul véritable repas équilibré de la journée voire parfois le seul de la journée. Cette ambition sociale se conjuguera parfaitement avec l'ambition écologique de la Ville de Paris qui poursuit la mise en œuvre de son plan d'alimentation avec une restauration scolaire toujours plus durable (davantage de bio, davantage de produits de saison, davantage d'approvisionnements locaux) et tout ceci en proposant deux repas végétariens par semaine. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci, Madame NIAKATÉ. Juste un petit point d'ordre : cela n'est l'objet d'aucune de ces trois délibérations et je le regrette parce qu'en tant que Président de caisse des écoles, qui sont des établissements autonomes pour prendre cette décision que je ne conteste pas par ailleurs – je tiens à le préciser aussitôt –, cela est tout de même moyen lorsque l'on systématise les discours – et je m'en réjouis d'ailleurs – sur la décentralisation, la concertation avec les maires d'arrondissement. Le maire de Paris nous a déjà réunis deux fois, je crois, en formation de maires d'arrondissement. Simplement, je pense que cette décision que nous apprenons par la presse – même si cela figurait dans son programme électoral, mais nous savons bien que les programmes électoraux ne sont pas tous à 100 % appliqués quels que soient les partis politiques –, aurait pu faire l'objet d'une discussion avec les présidents de caisse des écoles afin surtout de savoir comment tout cela sera financé puisque, comme vous le savez les tarifs n'ont pas augmenté depuis 14 ans et que le tarif n° 1 de la caisse des écoles est toujours de 13 centimes d'euro. Je ne doute pas que nous serons réunis prochainement par le maire de Paris, mais je pense qu'il aurait été peut-être opportun de réunir les présidents de caisse des écoles pour les informer et discuter avec eux de cette mesure. Nous pourrions aussi avoir des idées à émettre sur tout cela.

Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense qu'il n'est pas interdit d'émettre des idées. Cela n'enlève pas la possibilité d'émettre des idées. Néanmoins, ces trois délibérations portent sur les caisses des écoles. La DASCO 35 est notamment une délibération cadre qui permet l'intégration des caisses des écoles volontaires dans le dispositif Paris Familles pour l'inscription, la facturation et le paiement. Le 15^e, pour le moment, n'est pas volontaire. Je pense qu'il s'agit de débats que nous aurons peut-être au comité de gestion de la caisse des écoles. L'intégration dans le dispositif Paris Familles pourrait considérablement faciliter et facilitera dans les arrondissements volontaires la vie des familles qui pourront faire toutes leurs démarches de rentrée sur un seul et même site parce qu'il y a un petit parcours du combattant tout de même des papas et des mamans

d'élèves qui consiste à aller sur plusieurs sites, etc. Cela n'est pas nier l'indépendance des caisses des écoles mais permet de centraliser au moins les inscriptions. Aujourd'hui, ils doivent faire les démarches d'un côté sur Paris Familles pour le périscolaire et de l'autre sur le site de la caisse des écoles pour la restauration. À cela s'ajoutent évidemment les activités des uns et des autres. Cela pourrait donc simplifier les choses. Cela va tout de même dans le sens d'essayer de simplifier la vie des gens. À noter que pour cette délibération, dont a parlé ma collègue et dont nous parlons incidemment, oui nous aurions pu consulter les caisses des écoles. Je vais juste rappeler que celles-ci sont très, très largement subventionnées, financées par la Ville de Paris, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas chacune leurs orientations et leur gestion. Cela ne me choque donc pas que ce cadre soit proposé au Conseil de Paris qui votera ou pas cette proposition. Je crois que nous avons été élus pour cela et cela figure effectivement dans notre programme. Je ne vais pas rappeler tout ce qu'a dit Madame NIAKATÉ mais je vais dire au moins un chiffre concernant la question des tarifs des cantines qui s'échelonnent de 0,13 € à 7 €. Certains trouvent incroyable de payer 7 €. Ils trouvent que cela est cher. Il faut rappeler que le coût réel d'un repas à la cantine est de 12 € et que même le repas à 7 € est largement subventionné. De ce fait, les 0,85 € ou 0,13 €, donc les deux tarifs qui vont sauter pour permettre la gratuité, ne vont finalement pas grever de manière très, très importante les caisses des écoles. Je propose, si vous le souhaitez, que nous puissions faire un point ici pour rapporter dans ce Conseil quelle part du budget général de la caisse des écoles cela représente, sachant qu'il ne s'agit pas forcément des tarifs les plus représentés dans tous les quartiers. Voilà ce que je voulais dire. Moi, je me réjouis qu'il y ait ce dispositif qui permet de donner un signal d'encouragement. Nous savons que le coût de la vie a augmenté et que pour beaucoup de familles il s'agit effectivement du seul repas.

Monsieur le Maire : Oui mais vous ne pouvez pas utiliser cet argument pour masquer l'absence de concertation avec les écoles. Quelle que soit la décision prise – qui est très importante – et quel que soit le montant des subventions, cela n'enlève pas l'intérêt qu'il y a pour le maire de Paris, pour les services de la DASCO, de discuter de cette affaire avec les présidents des caisses des écoles qui sont des établissements autonomes, je vous le rappelle. Et d'ailleurs, s'il y a une part importante de subventions, c'est aussi parce que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 14 ans. Lorsque j'ai été élu maire, les recettes de la caisse des écoles, c'était 50 % les paiements par les parents et 50 % les subventions de la Ville de Paris. Aujourd'hui, c'est 70/30 et presque 80/20. Évidemment, ce sont les impôts des Parisiens qui payent ; rien n'est jamais gratuit là-dedans. Cela nécessite donc peut-être un certain nombre d'explications, de discussions et je pense que vous ne pouvez pas nier l'intérêt qu'il y aurait à se concerter ou au moins informer – si vous tiquez sur le mot concertation – les présidents des caisses des écoles.

Deuxièmement, concernant Paris Familles, mon adjointe va répondre, mais nous n'avons pas donné une réponse négative définitive. Simplement, chat échaudé craint l'eau froide et il y a bien des initiatives prises par les services qui se sont soldées par de grandes difficultés d'application, d'exécution même si, sur le principe théorique, cela est très bien, cela peut faciliter la vie des parents, même si cela correspond à une certaine recentralisation encore supplémentaire des caisses des écoles. Toutefois, nous sommes en train de réfléchir et surtout de voir comment les premières caisses qui seront intégrées dans ce système s'en sortent et en fonction de cette expérimentation, si nous pouvons adhérer à ce dispositif Paris Familles, ce que nous ne refusons pas du tout.

Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, nous étions tout de même sur trois délibérations purement techniques et je comprends que la Ville de Paris ait envie de mettre en valeur ces deux gratuités, même si je répète que rien n'est jamais gratuit. Il est tout de même utile de reparler de ces trois délibérations qui concernent l'amélioration du fonctionnement des caisses des écoles. La 35 vise à adapter la délibération 103 de 2024 afin de tenir compte des évolutions juridiques et numériques intervenues depuis son adoption. Cette délibération fait évoluer le texte des conventions d'objectifs et de financement conclues avec les caisses des écoles. La référence – et cela est très important – à la délégation de service public est maintenant remplacée par une référence au code général des collectivités territoriales. La délibération ne modifie pas les principes de financement existants mais elle adapte les conventions et elle permet aussi de renforcer un partenariat numérique avec la sécurisation des informations et l'intégration aux outils numériques. Bien évidemment, je vous rejoins, Monsieur SITBON, ce partenariat est acté si les caisses des écoles ont décidé de rejoindre pour la première année le projet Paris Familles restauration scolaire, ce que la caisse des écoles du 15^e n'a pas encore fait se laissant un temps d'observation d'utilisation de ce logiciel. Mais rien n'est fermé et peut-être qu'elle adhérera à cette proposition l'année prochaine. Ceci explique que dans la délibération 36 soient proposés deux règlements intérieurs du fonctionnement des écoles, l'un pour celles qui ont décidé d'adopter Paris Familles restauration scolaire et l'autre pour celles ne l'utilisant pas. Il s'agit de règlements intérieurs permettant d'harmoniser le fonctionnement des caisses des écoles. Les principales différences entre les deux règlements concernent les paiements qui, pour les écoles qui auront rejoint Paris Familles, se feront au mois, tandis que les non-intégrées continueront leur facturation tous les deux mois. Autre différence pour les impayés : la créance des impayés sera émise par la Ville de Paris, tandis que pour les écoles non intégrées, ce sera par la caisse des écoles du 15^{ème}. Mais rassurez-vous, les menus dans les deux cas seront toujours élaborés conformément au plan d'alimentation durable de la Ville de Paris.

La délibération 50, elle, a pour but d'approuver un avenant à la convention d'objectifs et de financement conclu entre la Ville de Paris et la caisse des écoles du 15^e suite aux évolutions de la délibération 35 de ce jour. Cette délibération ne crée pas un nouveau dispositif de financement, elle adapte le cadre conventionnel en fonction des deux délibérations précédentes. En plus de ce qui a été dit précédemment, elle définit le renforcement du partenariat dans le domaine des systèmes d'information dans le cadre de l'offre de services portée par la direction des services d'information et du numérique (la DSIN). Il s'agit donc – je suis désolée – de délibérations très techniques pour lesquelles j'émet un avis favorable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc voter successivement ces trois délibérations. Je mets aux voix la DASCO 35. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DASCO 36 : même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DASCO 50 : même vote ? Les délibérations sont toutes adoptées.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

31. 2026 DFPE 142 – Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'école des parents et des éducateurs d'Île-de-France, action qui a bénéficié à 615 personnes.

32. 2026 DFPE 224 – Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 727 847 € à l'IERFAS pour ses deux établissements d'accueil petite enfance, les crèches Fourcade et Firmin-Marbeau, rue du Général-Beuret, ainsi que 9 074 670 € pour ABC puériculture pour ses 25 établissements d'accueil petite enfance de 1 070 places dont la crèche Chérioux 13 bis rue d'Alleray.

33. 2026 DFPE 225 – Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7 178 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit de la crèche Calinotsinge de 12 places pour 5 064 €.

Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la deuxième partie de notre conseil concernant les vœux.

34. V152026011 – Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Laurent RACAPÉ, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris

Monsieur le Maire : Carline LUBIN-NOËL le présente.

Madame LUBIN-NOËL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la révision du règlement sanitaire départemental de Paris. Ce texte vise à permettre l'accès des chiens tenus en laisse à certains espaces verts parisiens et à engager une réflexion sur l'évolution du cadre réglementaire applicable en la matière. Paris compte plus de 100 000 chiens et de nombreux propriétaires souhaitent pouvoir accéder à certains parcs et jardins avec leurs animaux de compagnie dans le respect des autres usagers et lorsque les conditions de sécurité le permettent. Les épisodes de fortes chaleurs que connaît régulièrement la capitale dans un contexte de réchauffement climatique rendent parfois difficile la promenade des animaux de compagnie sur un espace public largement minéral et renforcent l'intérêt d'un accès à des espaces végétalisés. L'arrêté du 20 novembre 1979 prévoit d'ailleurs la possibilité d'autoriser la circulation des chiens dans ces parcs et pourtant

plusieurs espaces verts demeurent aujourd'hui inaccessibles à ces animaux, même tenus en laisse. Dans le même temps, la création d'espaces exclusivement dédiés aux chiens peut s'avérer complexe dans un contexte urbain assez dense comme Paris. Enfin, l'évolution des usages de l'espace public ainsi que la place croissante accordée au bien-être animal justifient une réflexion sur l'adaptation du règlement sanitaire départemental de Paris. C'est pourquoi nous proposons d'expérimenter l'accessibilité des chiens tenus en laisse dans les espaces verts qui le permettent comme indiqué, d'engager des discussions avec le préfet de police en vue d'une révision du règlement sanitaire départemental de Paris afin de mieux prendre en compte l'évolution des usages de l'espace public et les enjeux liés au bien-être animal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Réponse par Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme cela vient d'être évoqué par notre collègue Carline LUBIN-NOËL, ce vœu s'inscrit effectivement dans la prise en compte de la place du chien en ville et répond à une demande de nos concitoyens que nous avons tous pris en compte lors de la campagne municipale. La semaine de chaleur que nous avons eue en mai a amené de nombreuses associations et citoyens à réclamer des aménagements pour le bien-être des animaux qui souffrent eux aussi, comme les humains, de ces chaleurs. Il y a consensus sur le sujet entre les différents groupes politiques représentés dans cette assemblée et ce vœu ne fait que transcrire ce consensus et concrétiser cette volonté commune d'agir dans le sens commun. Ce vœu s'inscrit aussi dans la volonté du 15^e arrondissement d'être à l'initiative et volontaire pour les expérimentations. Je ne doute donc pas de l'unanimité de ce vœu et sais qu'il en sera de même lors de sa présentation en Conseil de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Aminata NIAKATÉ pour une explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, merci pour ce vœu. Je vais faire une explication de vote avec un peu une double casquette, celle d'élue d'arrondissement du groupe Écologiste et Solidaire du 15^e et également celle d'adjointe au maire en charge notamment de la condition animale. Je tiens à vous dire que la question de la place de l'animal en ville, et en particulier des chiens, est prioritaire pour mon mandat.

Le maire de Paris, notre groupe et moi-même sommes tout à fait favorables à ouvrir le plus largement possible les espaces verts aux chiens. Il s'agit d'un engagement de campagne auquel nous tenons, d'autant plus que la dernière canicule a pesé durement sur les animaux de compagnie parisiens. Je peux déjà vous dire que la direction des espaces verts et la direction des affaires juridiques sont d'ores et déjà en train d'évaluer le champ des possibles et leurs conséquences au regard non seulement du règlement des parcs et jardins de la Ville mais aussi du règlement sanitaire départemental de Paris qui est sous l'autorité du préfet de police qui portent tous les deux un certain nombre de restrictions à la présence des chiens dans les espaces verts et dans l'espace public de manière générale.

Sans vouloir les opposer, nous devons également être attentifs aux réservoirs de biodiversité parisiens qui ne permettent pas toujours la présence des chiens qui peuvent parfois prédateur certaines espèces. Il y a également tout un travail d'acculturation à faire, de prévention des incivilités et des conflits d'usage à mener pour que le partage des espaces verts se fasse de manière sereine et apaisée et nous serons tout à fait attentifs à la conciliation de tous ces enjeux. La volonté de la Ville de Paris est bien évidemment

d'avancer sur cette question. De nouveaux emplacements vont progressivement voir le jour et je me tiens à votre disposition pour y travailler.

Pour en revenir au vœu, il est aligné avec la trajectoire de l'exécutif parisien. Je ne vois pas de difficulté à le voter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ce travail constructif. Madame ROY, pour une explication de vote de deux minutes.

Madame ROY : Oui, c'est cela. Très rapidement parce que je pense que nous sommes tous d'accord. Simplement pour dire que nous voterons favorablement pour ce vœu parce que, d'abord, dans l'esprit, il propose une expérimentation et je trouve qu'il s'agit d'une bonne chose de pouvoir faire des expérimentations et d'autre part parce que cela correspond à l'engagement de campagne qu'avait pris Emmanuel GREGOIRE d'étudier cette possibilité. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci de cette unanimité. Je sou mets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'ensemble des groupes. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. Cela risque de ne pas durer. Je ne sais pas, je dis cela comme ça.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

35. 152026012 – Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'encadrement des loyers à Paris

36. 152026017 – Vœu des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15^e est à vous ! relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de façon conjointe deux vœux. Le premier sera présenté par Monsieur LUINAUD, le second par Monsieur COSTAGLIOLA. Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Vous le savez, la crise du logement que traverse la France n'épargne pas Paris avec une très forte tension sur les loyers parisiens pour un rapport qui va de 1 à 3,4 entre le privé et le social et qui explique d'ailleurs pourquoi le social est tant convoité, et une pression toute aussi forte sur l'offre de logements avec souvent près de 100 candidatures pour une location classique à Paris. Pour tenter d'y répondre, l'encadrement des loyers est un cas d'école d'intervention publique sur le marché du logement qui a été mis en place par le gouvernement entre 2015 et 2017 puis à nouveau depuis 2019. Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire à mes collègues du groupe Socialiste et Place publique que pour pouvoir gouverner bien, il faut souvent savoir sortir des postures dogmatiques pour s'appuyer sur les enseignements du réel. Or la rigueur oblige à constater qu'il n'y a pas aujourd'hui de consensus sur l'impact de l'encadrement des loyers ni sur les locataires, ni sur les propriétaires. Les études universitaires qui se sont penchées sur le sujet à l'international, comme celle de l'American Economic Review en 2019, montrent par exemple que l'encadrement des loyers agit en deux temps avec un effet positif sur les locataires au début, puis à moyen terme une raréfaction de 15 % de l'offre locative avec des propriétaires qui sortent leurs biens du marché et un effet contre-productif de hausse des loyers de 5 %. Il s'agit d'études qui ont bénéficié du temps long, avec 25 années de données collectées, même si elles n'ont pas traité du cas de Paris spécifiquement. Vingt-cinq ans,

c'est beaucoup plus de recul que les études récemment publiées pour la France même s'il est vrai – c'est important de le dire – que ces études concluent pour leur part que l'encadrement des loyers a un effet positif sur les locataires avec une évolution des loyers plus faible d'environ 2 à 5 % dans les deux années qui suivent sa mise en place. Mais de l'aveu des auteurs eux-mêmes, ces conclusions manquent de recul car contrairement aux décennies de données collectées pour les études internationales, nous avons pour Paris à peine plus de cinq années pour baser notre analyse. Cela est d'autant plus important lorsque nous lisons le rapport dans le détail puisque le rapport Fack-Chapelle nous dit que dans le cas spécifique de Paris le dispositif est, je cite, « *mal ciblé, en grande partie parce que s'il permet effectivement une redistribution, elle se fait en grande partie en faveur des loyers des catégories aisées.* ». Si vous partagez, comme cela est notre cas, le souci d'un accès au logement digne pour tous les Parisiens, y compris ceux des classes moyennes, vous avez là la preuve qu'il y a des choses à revoir dans le dispositif des loyers encadrés tel qu'il existe pour Paris. C'est justement là que nous appelons à ce que le dogmatisme s'efface devant l'empirisme et c'est tout l'objet de notre vœu qui reconnaît qu'il y a des causes multifactorielles à la crise du logement à Paris et qu'il faut dans le cas parisien une mission d'analyse indépendante et spécifique qui puisse consulter un panel large de parties prenantes qui est le seul à même de nous aider à pallier le manque de recul suffisant pour l'encadrement des loyers et que nous puissions nous donner un peu plus de temps avant de prendre des décisions à la hâte, ce qui nous permettra au passage d'étudier un panel plus vaste d'options et notamment la sortie progressive de l'encadrement des loyers en ayant vraiment à cœur de comprendre l'impact de tout cela sur l'ensemble des Parisiens, qu'ils soient propriétaires ou locataires, aisés ou défavorisés, et surtout comment mieux aider ceux qui en ont le plus besoin. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous rappelle que la présentation d'un vœu non rattaché est de deux minutes. Maintenant, le deuxième vœu va être présenté par Monsieur COSTAGLIOLA en deux minutes.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en 2025, Paris affiche un loyer moyen de 26,30 € par mètre carré. L'encadrement des loyers est en vigueur à Paris depuis le 1^{er} janvier 2019 après sept ans de recul, trois évaluations successives menées par l'Atelier parisien d'urbanisme. La troisième évaluation publiée en avril 2026 confirme l'efficacité du dispositif. En six ans de mise en œuvre, l'effet de modération des loyers s'établit à 5 % par rapport à la hausse qui serait intervenue sans encadrement et aucune dégradation durable de l'offre locative n'est imputable au dispositif. Si le rapport Fack-Chapelle, remis au Parlement en mai dernier, ne tire pas toutes les conclusions de sa propre analyse, il convient de l'efficacité du dispositif avec une réduction des loyers de l'ordre de 2 à 5 % selon les territoires avec un effet croissant dans le temps. Si tous les bailleurs respectaient la loi, l'effet atteindrait même 10 % de baisse. Cet effet est concret pour les ménages parisiens. L'encadrement a permis une économie moyenne de 984 € par an pour les locataires et jusqu'à 13,1 % de modération du loyer pour les surfaces inférieures à 18 m² louées aux plus précaires. L'expérimentation de ce dispositif expire le 25 novembre 2026. La représentation nationale s'est déjà prononcée pour sa pérennisation en première lecture en décembre 2025. Pourtant, six mois plus tard, le texte n'est toujours pas à l'ordre du jour du Sénat. Si aucune loi n'est promulguée d'ici là, les 72 collectivités qui l'expérimentent et qui toutes continuent de l'expérimenter se retrouveront sans base juridique pour maintenir ce plafonnement. Il appartient au gouvernement et au

Sénat d'agir sans délai. Par ce vœu, nous demandons que la Mairie du 15^e et tous les élus locaux de l'arrondissement à la représentation nationale prennent position afin qu'un message clair soit transmis aux sénateurs et sénatrices, qui ne manqueront pas de l'entendre ce soir, ainsi qu'au gouvernement. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. Pour répondre, Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Malheureusement, ce dispositif d'expérimentation de l'encadrement des loyers, d'ailleurs voté très largement au Parlement – je tiens à le préciser –, est devenu un totem pour la gauche alors qu'il doit être considéré pour ce qu'il est : une mesure d'accompagnement ponctuelle, provisoire et non pérenne susceptible de voir quelle était sa pertinence. Et en l'espèce, comme d'ailleurs l'a indiqué mon prédécesseur mais surtout Mathieu LUINAUD, la littérature économique, force est de le constater, est là-dessus troublée, contrastée quant à son bilan pour la Ville de Paris et il faut tout de même en tenir compte car nous ne bénéficions pas de suffisamment de recul pour pouvoir avoir un jugement arrêté. Il n'en demeure pas moins que nous voyons très bien les effets contrastés et les conséquences à long terme ; cela apparaît de manière assez claire : il s'agit évidemment de l'attrition de l'offre locative à Paris puisque les propriétaires sont moins incités à mettre sur le marché leurs biens puisqu'ils ne pilotent pas correctement leur tarification et de surcroît il s'agit aussi de l'aporie de la rénovation des logements. Évidemment, plus on vous serre et moins vous allez investir dans un bien qui est limité dans son évolution.

Nous n'avons pas d'opposition de principe en réalité à l'encadrement si ce n'est qu'il s'agit d'une altération au droit de propriété qui n'est tout de même pas négligeable. Il s'agit surtout de la raison qui nous motive à proposer plutôt une sortie dégressive car nous avons bien conscience qu'il y a tout de même des bénéficiaires. Cependant, comme vous l'avez dit très justement tout à l'heure, les principaux bénéficiaires sont les CSP + en réalité, ce qui est tout à fait logique – plus votre métrage en mètre carré est élevé et plus vous avez la limitation la plus utile –, et pas les petites superficies au sein desquelles la classe précaire n'est pas énormément représentée. J'accepte évidemment de considérer qu'une partie inférieure (classe moyenne, classe populaire, classe moyenne inférieure) bénéficie marginalement de ce dispositif et qu'il faut en tenir compte et c'est la raison pour laquelle pendant la campagne électorale et encore aujourd'hui nous considérons, parce que certaines associations de locataires estiment qu'il pourrait y avoir une augmentation brute dans le temps si nous devons lâcher de manière sèche ce dispositif, qu'il faut en effet le reconduire mais pour une durée limitée et le desserrer pour en sortir fermement après car il ne faut pas s'illusionner sur les conséquences de long terme et elles sont bien connues.

Tout d'abord une critique technique : j'observe que dans les rapports qui sont formulés sur Paris, on a retiré de l'équation l'inflation pour faire une comparaison à plat. En réalité, lorsque l'on regarde le taux d'évolution avec leur fameux indice qui s'appelle l'indice IRL, elle est parfaitement corrélée au taux d'inflation. En réalité, que vous soyez dedans ou dehors l'encadrement des loyers, la courbe d'évolution de l'augmentation des loyers est quasi identique. En tout cas, elle est corrélée au taux d'inflation. Donc le fait de retirer artificiellement l'inflation de ce dispositif est une altération de jugement. La vérité, c'est que si demain nous sortions de l'encadrement des loyers, l'impact serait beaucoup plus relatif que vous ne le dites. D'autant plus qu'il y a un effet tout de même non négligeable : si demain, vous deviez sortir de l'encadrement des loyers, vous ne pourriez d'abord pas revenir au marché classique parce qu'il faut une année de vacance de votre appartement pour pouvoir augmenter les loyers. Or si vous laissez votre logement inoccupé pendant un an,

vous êtes éligible à une taxation, ce qui fait que le propriétaire est totalement perdant. Il n'y a donc aucun intérêt pour le propriétaire d'attendre un an et ensuite de réévaluer fortement avec un gros correctif le coût de l'appartement.

Tous ces raisonnements, mes chers collègues, sont spécieux. La vérité, c'est qu'il y a un petit effet comme l'a dit Mathieu LUINAUD de court terme et il n'est pas négligeable – il s'agit d'une modération, il ne s'agit pas d'une baisse des loyers mais d'une limitation de l'augmentation – mais qui, dans le temps long, produit des effets délétères parce que les propriétaires ne mettront plus ou mettront de moins en moins leurs logements sur le secteur privé et de surcroît ne les rénoveront plus, ce qui veut dire qu'après avoir asséché le marché du foncier et donc fait en sorte qu'il y ait un transfert de la demande sur le locatif, vous allez là aussi punir le secteur privé et il s'agira donc d'appartements en moins. Je me permets de préciser que 150 000 logements ont déjà été distraits de l'offre de marché. Là, vous allez continuer. Cette politique de logement, Monsieur le Maire, va dans le mur et elle y va à vitesse grand V.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour ces arguments extrêmement convaincants. Je vais donc soumettre ces vœux à votre vote. Il y a une explication de vote de Madame MONTARELLO RODRIGUES de deux minutes.

Madame MONTARELLÒ RODRIGUES : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de vous soucier de la situation des locataires parisiens. Je regrette cependant que vous le fassiez en laissant de côté une partie importante des conclusions des études que vous citez vous-même dans votre vœu. Oui, la crise du logement est multifactorielle. Nous pouvons d'ores et déjà en nommer certains : la progression des locations touristiques de courte durée, le détournement aussi du bail civil pour contourner la réglementation locative. Mais il y a aussi des facteurs structurels beaucoup plus profonds. Selon les travaux de l'Apur, présents dans votre vœu, et ses partenaires, les loyers sur le marché à Paris ont augmenté de 87 % depuis 2001. Alors comment peut-on parler ici d'une mesure d'accompagnement dégressive appelée à s'effacer progressivement alors même que les déséquilibres qu'elle cherche à corriger continuent de s'aggraver ? Vous expliquez qu'il n'existerait pas de consensus sur l'encadrement des loyers, mais aucune politique publique n'a jamais bénéficié de consensus scientifique absolu et c'est d'ailleurs le principe de précaution en étude d'impact. Et vous expliquez également que nous manquerions encore de recul. Alors, je vous pose une question simple : combien de temps encore faut-il pour observer le dispositif et pour apprécier ses effets ? Nous sommes sur sept ans, 10 ans, 15 ans, 25 ans ? L'expérimentation a commencé en 2019. Nous sommes en 2026. Nous arrivons précisément au moment où il faut évaluer ses résultats. Vous citez les travaux de l'Apur. Très bien mais alors allez jusqu'au bout : dites que nous en sommes à la troisième évaluation du dispositif couvrant désormais six ans complets. Dites que cette évaluation conclut à une efficacité confirmée de l'encadrement des loyers pour contenir leur hausse sans effets négatifs durables ni imputables sur l'offre locative. Dites que les chercheurs constatent que sur six ans les loyers parisiens ont été en moyenne 5 % inférieurs à ce qu'ils auraient été sans l'encadrement. Dites que sur la seule période 2024–2025, cette économie atteint même 1 020 € par an. Dites également que le dispositif ne bénéficie pas prioritairement aux ménages les plus aisés mais aux petites surfaces (- 12,4 % pour les logements de moins de 18 m², - 7,2 % pour les logements entre 18 et 24 m²). Dites que les principaux occupants de ces logements sont des étudiants, de jeunes actifs, des personnes seules et des ménages modestes.

Lorsqu'une étude ne confirme pas ce que l'on espère démontrer, il est toujours tentant de demander une nouvelle mission, un nouveau rapport en expliquant que les données ne seraient pas encore suffisantes, mais la réalité c'est que nous disposons déjà d'un niveau d'expertise particulièrement solide. L'Apur, le CESER et le laboratoire d'économie de Poitiers évaluent le dispositif depuis plusieurs années. Les résultats sont publics, sont documentés et ils sont cohérents. La question n'est donc plus de savoir si l'encadrement produit des effets, la véritable question est celle de son application effective. L'étude que vous citez rappelle qu'entre 2024 et 2025, 48,6 % des annonces dépassaient encore le plafond réglementaire et cela monte à 68,5 % pour les logements de moins de 18 m². Dites-le aussi. Dites que les chercheurs estiment que si l'ensemble des bailleurs respectaient la réglementation, cela monterait à 10 % ; près du double de l'effet qui est observé aujourd'hui. Dites qu'il existe 4 559 signalements qui ont été reçus dont 81 sur les petites surfaces...

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Je termine. Il me reste une phrase.

Monsieur le Maire : Alors vous pouvez la commencer.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Nous voterons donc contre ce vœu. Je rappelle tout de même que 2,2 millions d'euros ont été remboursés aux locataires. Nous voterons donc contre ce vœu car c'est là où nous divergeons : lorsque vous proposez d'étudier sa sortie, nous pensons à le prolonger et à garantir son application effective...

Monsieur le Maire : C'est plus qu'une phrase.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Il n'y a pas de point, il n'y a que des virgules, Monsieur le Maire. (...) Pour protéger les habitantes et habitants du 15^e arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous êtes à 2'35, tout de même. Je ne veux pas chronométrer à la seconde mais il y a énormément de vœux ce soir et je dois donc être rigoureux.

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA, explication de vote. Allez-y.

Monsieur COSTAGLIOLA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, à l'issue de la présentation de nos vœux respectifs, une fois encore, je ne comprends pas clairement la position de votre majorité sur celui que nous présentons. Votre majorité présente un vœu attentif au dispositif de l'encadrement des loyers tout en intervenant à charge contre celui-ci. On ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens. Une incohérence également : comment préparer une sortie progressive si le fondement légal du dispositif n'est pas pérennisé à l'automne ? Si je me félicite de la conversion, sur le tard, de votre majorité qui se préoccupe sérieusement de l'avenir de ce dispositif, même si c'est pour en anticiper la sortie, nous constatons, pour notre part, que les études très sérieuses réalisées périodiquement par l'Apur, que ma collègue a citées, et les laboratoires indépendants qui y sont associés permettent aux élus parisiens d'avoir déjà tous les éléments utiles pour évaluer l'utilité de ce dispositif concernant la Ville de Paris. Nous pourrions démultiplier les études comme les petits pains. Il nous paraît plus utile de lire attentivement celles qui sont déjà à notre disposition sur le périmètre qui ne nous occupe en ne se bornant pas à en lire les commentaires de certains éditorialistes.

Dans ces conditions, nous voterons contre le projet de vœu que vous nous soumettez qui n'apporte pas de réelle plus-value à ce dispositif et qui, surtout, ne répond pas à l'enjeu de sa pérennisation attendue en novembre prochain. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Et merci pour cette minute seize. Nous sommes à peu près d'accord sur le principe mais pas du tout sur les modalités, ce qui nous amènera à proposer des votes différents sur les deux vœux. Je soumetts d'abord à votre vote le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant, le vœu 36 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est rejeté à la majorité.

37. V152026013 – Vœu des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'organisation d'une collecte solidaire « Grand chaud » à destination des personnes les plus vulnérables

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON le présente.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand les températures grimpent, nous ne sommes pas toutes et tous égaux. Pour beaucoup d'entre nous, la chaleur est un inconfort, pour d'autres elle devient un danger : pour une personne âgée isolée, pour une personne vivant à la rue, pour celles et ceux qui n'ont pas accès à un logement frais, à une douche, à une bouteille d'eau ou simplement à un endroit où s'abriter du soleil. La canicule n'est pas seulement une question météorologique, la canicule est une question sociale et parfois même une question de survie. Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine, il est déjà là. Il frappe déjà, comme nous l'avons vu il y a quelques jours, et il frappe toujours plus durement les plus fragiles. Face à cela, nous avons besoin de grandes politiques publiques : végétaliser davantage, créer des îlots de fraîcheur, ouvrir l'accès à l'eau, adapter notre ville aux nouvelles réalités climatiques. Mais nous avons aussi besoin de gestes immédiats, Monsieur le Maire, concrets, utiles, des gestes qui sauvent parfois plus qu'on l'imagine. Une gourde, une bouteille d'eau, un brumisateur, une casquette, une crème solaire, des objets simples, des objets du quotidien mais qui peuvent faire une différence immense pour celles et ceux qui affrontent l'été dans la rue.

C'est le sens de ce vœu : faire du 15^e arrondissement un territoire de solidarité face au grand chaud, mobiliser les habitantes et les habitants, mobiliser les associations, mobiliser les équipements municipaux et toutes les bonnes volontés parce qu'une ville résiliente n'est pas seulement une ville qui se protège du climat, c'est aussi une ville qui protège les habitantes et les habitants les plus exposés à ses conséquences. La gauche parisienne a toujours défendu une conviction simple : face aux crises, on ne laisse personne sur le bord du chemin, ni l'hiver quand il fait froid, ni l'été quand il fait chaud. Alors oui, organisons cette collecte solidaire, soutenons les maraudeurs et les associations qui sont en première ligne, faisons de la solidarité une réponse concrète à l'urgence climatique car au fond une ville se juge aussi à la manière dont elle prend soin des plus vulnérables et je vous invite donc à ce que nous ayons une unanimité sur ce vœu et que nous puissions mettre cela en place rapidement.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. La réponse par Madame BESNIER.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, chers collègues, il ne s'agit pas de la première canicule qui frappe l'arrondissement. Lors d'épisodes de fortes chaleurs, la Mairie du 15^e s'est toujours mobilisée auprès de tous les habitants pour les accompagner en leur proposant des solutions concrètes. Ces réponses sont régulièrement relayées par une grande diversité de supports de communication.

La Ville de Paris expérimente le Plan « grand chaud », dispositif de détection, prévention et réduction des effets sanitaires de canicule pour protéger les sans-abris. Fin mai et sans tarder, la Mairie d'arrondissement a répondu favorablement à l'appel de la Fabrique de la solidarité pour organiser une collecte de crèmes solaires haute protection, brumisateurs, casquettes ou bobs, lunettes de soleil et produits d'hygiène en vue de constituer les kits fraîcheur pour les personnes les plus vulnérables. Cet appel aux dons a été diffusé dans la *newsletter* du mercredi 3 juin et l'accueil de la mairie du 15^e collectera également ces équipements essentiels jusqu'à la clôture fixée le 26 juin. Le tirage au sort des conseils de quartier ayant lieu le mardi 30 juin, il semble difficile d'accéder à votre demande de les mobiliser dans ce dispositif. La réunion des chefs de services déconcentrés du 26 mai, présidée par Philippe GOUJON, s'est penchée sur la situation des personnes à la rue en période de canicule. À l'issue de celle-ci, j'ai saisi le service intégré d'accueil et d'orientation de Paris pour transmettre aux différentes maraudes et aux acteurs de solidarité les informations telles que l'emplacement des îlots de fraîcheur mis en place par la Mairie du 15^{ème}. En complément de ces interventions de crise, la Mairie du 15^e veille à endiguer sur le temps long les difficultés soulevées par ces épisodes de fortes chaleurs en reverdissant tant que faire se peut les espaces publics de l'arrondissement. Par exemple, l'ancien réservoir de Grenelle, rue de l'Abbé-Groult, sous l'impulsion de Philippe GOUJON et Grégory CANAL, n'est-il pas aujourd'hui le théâtre de grands travaux d'aménagement pour offrir un poumon vert supplémentaire de 2000 m² ?

Au vu de l'ensemble de ces actions déjà entreprises par la Mairie du 15^e et ce, avant même le dépôt de votre vœu, je vous invite à le retirer car il se trouve de ce fait satisfait. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Une proposition de retrait. C'est oui ? C'est non ? Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Merci, Monsieur le Maire. Je disais non, nous n'allons pas le retirer et faisons plus ensemble même si tout cela a déjà été fait. Je pense que nous pouvons organiser une collecte, y compris dans les conseils de quartier même si c'est entre deux réunions. Un conseil de quartier, ce n'est pas que la réunion qui a lieu, c'est aussi l'ensemble des habitants que l'on peut mobiliser.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez la parole pour dire oui ou non. Nous avons donc bien compris que vous ne retirez pas. Une explication de vote de Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Non, simplement pensez aussi aux seniors et n'attendez pas la fin de la semaine de canicule pour mettre en place le système Reflex qui est normalement prévu en juillet et août. Comme les canicules peuvent arriver entre-temps, nous avons demandé, le maire et moi-même, la semaine dernière que ce dispositif soit plus réactif.

Monsieur le Maire : Merci. Une explication de vote de Monsieur LEHOUX.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cela a été rappelé, comme beaucoup de communes en France, Paris a connu ces derniers jours des pics de chaleur

records pour cette période de l'année. À l'heure où la désinformation climatosceptique sévit aux heures de grande écoute sur certaines chaînes privées de la TNT, il en va de notre responsabilité politique de rappeler que le dérèglement climatique nous emmène vers des phénomènes de plus en plus extrêmes aux conséquences dangereuses voire mortelles. Quand la canicule est là, des solutions existent pour en atténuer les effets. Je renvoie ici notre Conseil aux conclusions de la MIE Paris à 50° lancée sous le mandat précédent à l'initiative des Écologistes. Le vœu qui nous est soumis ici nous appelle à porter une attention particulière aux plus fragiles de notre ville et de notre arrondissement, directement exposés aux conséquences sanitaires de ces épisodes de canicule et propose des actions concrètes de solidarité pour les protéger. En cela, nous saluons ce vœu et bien entendu nous le voterons. Toutefois, nous appelons à ce que l'adaptation au dérèglement climatique ne soit pas seulement pensée comme une réponse de gestion de crise mais bien comme un principe structurant de l'ensemble des politiques publiques municipales. Pour cela, notre collègue Élise BRUHAT vous exposera lors de la présentation du vœu que nous avons déposé – complémentaire donc – nos propositions pour une véritable stratégie de long terme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

38. V152026014 – Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'identification de solutions complémentaires d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame ROY le présente.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la situation des personnes à la rue à Paris atteint aujourd'hui un niveau inacceptable. Dans l'espace public, ce sont des jeunes, des femmes, des hommes, des familles et des enfants qui vivent sans solution d'hébergement. Face au désengagement de l'État, la Ville de Paris a choisi d'agir au-delà même de ses compétences. Elle a agi massivement depuis ces dernières années car laisser des personnes à la rue, dont des enfants, est incompatible avec nos valeurs de solidarité. Ce choix politique, moral et éthique a été porté par Emmanuel GREGOIRE dès son élection comme maire de Paris. Il a pris un engagement fort : atteindre le zéro enfant à la rue à Paris dès l'hiver 2026 et protéger en particulier les personnes vulnérables, les jeunes mais aussi les femmes seules ou encore les personnes âgées. Il a également engagé un plan pour créer 4 000 places d'hébergement supplémentaires qui permettra d'atteindre, avec celles existantes, près de 7 000 places financées par la Ville. Pour atteindre ces 4 000 places, il s'agira notamment de saisir chaque opportunité foncière pour y développer des sites de mise à l'abri provisoires, intercalaires ou pérennes.

La Mairie d'arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, les bailleurs, les associations, les acteurs institutionnels, est donc aussi un acteur essentiel pour contribuer à l'identification de solutions locales. C'est pourquoi à travers ce vœu, nous souhaitons proposer à notre Conseil que le maire du 15^e engage, en lien avec les services de la Ville de Paris et les partenaires, un travail de recensement des lieux susceptibles d'être mobilisés pour de l'hébergement d'urgence ou de la mise à l'abri temporaire dans le 15^{ème}, qu'il identifie les possibilités d'occupation temporaire de bâtiments vacants ou en transition d'usage, qu'il

contribue à la recherche de solutions complémentaires permettant de limiter autant que possible le recours aux gymnases mais – et là, j'insiste – sans jamais renoncer à la nécessité de mettre des personnes à l'abri, qu'il présente au Conseil d'arrondissement les pistes qu'il aura identifiées et qu'il réaffirme que la protection des enfants et des familles sans solution d'hébergement doit demeurer une priorité absolue des pouvoirs publics. Comme l'a rappelé Emmanuel GREGOIRE dans sa communication, soit nous acceptons que des femmes, des enfants, des hommes dorment à la rue, soit nous agissons en responsabilité pour protéger les plus vulnérables, refuser l'indignité et faire vivre nos principes d'égalité, de fraternité et de solidarité. Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : La réponse par Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Depuis mars dernier, en trois semaines, le 15^e a ouvert deux SMAP, un accueil de jour pour MNA, un foyer pour MNA et un foyer pour femmes sortant de maternité, soit plus de 300 places dont 49 définitives auxquelles s'ajoutera la prochaine réouverture de la crèche Mistral, réquisitionnée une fois de plus par la Mairie centrale pour 60 familles. Alors que le gymnase Croix-Nivert est à nouveau réquisitionné pour quatre à six semaines avec 120 places, vous nous demandez d'identifier des sites supplémentaires. Comme je l'ai déjà dit au dernier conseil d'arrondissement mais je pense utile de le rappeler, il y a plus de 10 000 domiciliations administratives dans le 15^e assurées par trois associations, il y a un centre d'hygiène et de petits soins (mobile douche, bagagerie, deux ESI, des repas servis chaque soir, etc.), plus de 2 100 places en foyers et pensions de famille et résidences sociales auxquelles s'ajoutent plus de 26 000 logements sociaux accueillant de plus en plus de familles fragiles. Vous oubliez simplement les conséquences qu'entraînent ces implantations. Vous vous déchargez sur les Mairies d'arrondissement. Vous les jugez essentielles dans certains cas mais pas dans tous. Les Mairies d'arrondissement, et en particulier celle du 15^{ème}, sont souvent prévenues par les opérateurs eux-mêmes de leur installation ; d'ailleurs je suis toujours étonnée que la Ville ne nous en ait pas avertis. La Mairie d'arrondissement assure une bonne insertion dans le quartier, répond aux habitants concernés qui s'interrogent et se plaignent, aux demandes de scolarisation des enfants, les met en relation avec les services publics nécessaires ou les associations. La Ville sait bien trouver et surtout imposer de nouvelles implantations sans que la Mairie d'arrondissement soit, je le répète, la plupart du temps prévenue et vous ne tenez jamais compte du contexte social. Je demande un vote défavorable.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Il est vrai qu'il est un peu indécent de proposer que nous fassions en concertation, coopération avec la Ville de Paris un travail de recensement des lieux susceptibles d'être mobilisés pour l'hébergement d'urgence alors que la Mairie de Paris nous impose sans même nous informer quasiment la quasi-réquisition de bâtiments dans tous les quartiers du 15^{ème}. La Ville n'a pas l'air d'être dans l'état d'esprit que vous dites, donc nous la laisserons continuer à faire comme elle l'entend puisqu'elle en a malheureusement le pouvoir. Nous proposons donc un vote défavorable à ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

39. V152026015 – Vœu des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! au Maire du 15^e arrondissement relatif à l'identification et au traitement des « points noirs » de l'espace public dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON le présente.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la politique municipale ne se juge pas seulement dans les discours, les plans stratégiques, les budgets, elle se juge aussi – et c'est là que surtout l'on nous attend – à 50 m de chez soi, à l'angle d'une rue où s'accumulent les dépôts sauvages devant un mobilier urbain dégradé qui n'est jamais réparé, sur un trottoir devenu impraticable pour une personne âgée, un parent avec une poussette ou une personne en situation de handicap. Ces situations paraissent parfois petites vues depuis les bureaux de l'administration mais elles sont immenses pour celles et ceux qui les subissent tous les jours. Et c'est précisément le sens de la démarche engagée par Emmanuel GREGOIRE : partir du réel, du terrain, partir du quotidien.

Nous proposons donc aujourd'hui de la regarder depuis le trottoir, d'identifier les points noirs, les cartographier, les suivre, les traiter et rendre des comptes aux habitantes et aux habitants. Il s'agit d'une démarche simple mais c'est souvent dans les choses simples que se mesure l'efficacité de l'action publique. Car la première écologie, c'est un espace public propre. La première sécurité, c'est un espace public entretenu. La première qualité de vie, c'est un espace public respecté. Et pour cela, personne n'a le monopole des bonnes idées. Les habitantes, les habitants connaissent leur quartier. Les conseils de quartier connaissent les difficultés du terrain. Les commerçants voient les dysfonctionnements au quotidien. Les élus de tous les groupes peuvent contribuer à identifier les priorités. C'est la méthode que nous proposons. Nous proposons donc une méthode de coopération plutôt qu'une méthode de confrontation, une méthode qui rassemble plutôt qu'elle ne divise, une méthode qui consiste à résoudre les problèmes avant de chercher des responsables comme parfois on se chicane ici – et j'en prends ma part – parce qu'au fond, les habitantes et les habitants ne nous demandent pas qui a raison, ils nous demandent que les choses soient faites. Alors oui, faisons du 15^e un arrondissement pilote de cette nouvelle politique de proximité, une politique où l'on ne promet pas une ville parfaite mais où l'on refuse qu'un problème visible de tous reste ignoré de la puissance publique. Je tiens d'ailleurs à souligner que dans le traitement de ces points noirs, l'art peut parfois jouer un rôle comme l'a fait le maire de Paris centre – et il s'agit peut-être d'une chose dont nous pouvons nous inspirer – en installant des œuvres d'art dans l'espace public. Cela permet que ces endroits soient plus respectés. Une politique donc qui part d'un principe simple : la qualité de vie, ce n'est pas un slogan, c'est ce qu'un habitant voit en ouvrant sa porte le matin, donc rassemblons-nous là-dessus. Je vous invite donc à voter ce vœu pour que nous mettions cela en place ensemble.

Monsieur le Maire : Merci de ce vœu un petit peu provocateur. Provocation dans laquelle va évidemment tomber Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors là j'aimerais bien que l'on me repasse la séquence. Je pense que je vais l'enregistrer, la réentendre et lorsque je verrai l'ensemble des services, je leur ferai voir vos propos parce qu'il y a de quoi faire. Très franchement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les mandatures passent et se ressemblent et en ce qui concerne certains vœux du groupe Socialiste, ils donnent tout de même encore l'impression que vous ne faites pas partie de la majorité parisienne. En effet,

à nouveau sur ce sujet des points noirs initié par le Maire de Paris, il semble que la communication ne passe pas tout à fait dans le groupe Socialiste et Place publique sinon il saurait que le 15^e est pleinement engagé dans cette démarche et que ce vœu n'a pas lieu d'être, sauf à vouloir faire de la politique avec un petit « p » ; désolé de le dire, Monsieur SITBON mais c'est un peu comme cela que je l'ai pris quand j'ai lu votre mail.

En effet, le 27 mai dernier, si vous ne le saviez pas, Madame EL AARAJE, première adjointe au Maire de Paris, et Monsieur Pierre LOMBARD, adjoint au Maire de Paris, réunissaient les maires d'arrondissement pour une réunion de travail sur la démarche de résolution des points noirs. Elle faisait suite à une première réunion présidée par Pierre LOMBARD en date du 6 mai évoquant la future communication du maire de Paris sur les points noirs mais aussi l'engagement de la résolution de 1 000 points noirs dans la mandature. Lors de la réunion du 6 mai, la Mairie du 15^e avait évoqué le sujet des encombrants puisque, comme nous sommes engagés, nous essayons de parler de solutions puisque c'est aussi une problématique que ces encombrants sur les points noirs. Nous engageons donc la Mairie à lancer une réflexion sur le changement de méthode pour la collecte en passant de tous les jours, ce qui provoque finalement des points noirs et du désordre dans la rue, ce que voient nos concitoyens, à une réflexion sur la façon dont cela se passe en banlieue. L'exécutif parisien ne semble pas favorable à cette réflexion puisque cela a été un renvoi sine die. Vous voyez que nous sommes pleinement mobilisés sur le sujet même si, de l'autre côté, nous n'avons pas forcément l'écoute que nous souhaiterions. Sur cette réunion du 27 mai, le 15^e a reçu une liste de 105 points noirs identifiés par les services via les remontées de terrain des élus, des habitants, des services, les DMR et autres signalements. Voyez, Monsieur SITBON, que nous sommes pleinement engagés. Cent cinq sur 1 000, cela fait tout de même effectivement plus de 10 % et nous avons donc tous du travail à faire. Et là, nous ne sommes pas encore sur ce dont vous parlez que nous pourrions remonter via des habitants, via autre chose. Nous en avons déjà 105 à résoudre. À l'issue de cette réunion de travail, un mail de Monsieur LOMBARD demandait aux arrondissements de remonter rapidement quatre points prioritaires. Je viens de dire que nous en avons 105, nous devons en remonter quatre parmi la liste fournie ; ce n'est pas nous qui avons dressé la liste, c'est la Ville de Paris. La réunion a eu lieu le 27 mai, nous avions 48 heures pour remonter nos quatre propositions. Cela a été effectué. Entre-temps, dans les 48 heures, les services de la direction territoriale du 15^{ème}, à la demande de leur direction centrale de la propreté, ont travaillé eux aussi à l'extraction de quatre points noirs. Voyez, en fait, tout le monde travaille, mais parfois dans des sens contraires. Nous avons réussi à trouver le bon accord avec les services pour que nous ayons la même remontée. Cela dit, j'aurais peut-être dû demander quatre autres points au service de la propreté, cela nous en aurait peut-être fait huit au lieu des quatre qui étaient prévus. Nous nous sommes donc appuyés sur leur expertise technique. Nous avons vraiment remonté les quatre points qu'ils nous proposaient. Là encore, vous voyez que nous sommes pleinement mobilisés et plusieurs échanges avec les services continuent à se faire sur ces points noirs. Je souhaite cependant indiquer qu'il a fallu que nous agissions rapidement. Nous avons été obligés de relancer car nous avons envoyé nos priorités et nous n'avons pas de retour et pour cause, notre demande n'avait, semble-t-il, pas été enregistrée. Donc le cabinet du maire du 15^e a relancé et enfin, ça y est, il n'y a plus d'oubli, nous avons bien été pris en compte. Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés même si, à ce jour, nous ne savons toujours pas quels moyens vont être engagés pour la résolution de ces points noirs. Je prends votre option de l'art dans la rue pour éviter des points noirs mais pour le moment, je n'ai pas de retour de la Mairie centrale sur ce qui va être fait.

Sur votre première demande, à savoir d'engager en lien avec les services de la Ville un travail d'identification et de cartographie des points noirs de l'espace public dans l'ensemble des quartiers du 15^e arrondissement, il s'agit soit d'une méconnaissance totale du fonctionnement de la Ville, soit d'un parfait cynisme de votre part sur ce vœu. L'exécutif parisien avec l'aide des services nous a transmis une liste qui est une bonne base de travail et qui peut bien sûr être étoffée par des signalements quelle qu'en soit l'origine. Le problème, ce sont les moyens mis en face pour la résolution de ces points noirs car déshabiller Paul pour habiller Jacques ne fera que reporter le problème.

Sur la seconde demande, à savoir associer pleinement les conseils de quartier, les habitants, les acteurs locaux à ce recensement afin de faire remonter les difficultés du quotidien et les priorités d'intervention, je rappelle ici que la propreté est l'un des sujets les plus récurrents des ordres du jour des conseils de quartier. Ceux-ci, une fois en place, sauront mettre à l'ordre du jour ces sujets car, je le rappelle aussi, il ne m'appartient pas en tant qu'adjoint à la propreté d'imposer un sujet à un conseil de quartier ; je ne l'ai jamais fait et ne le ferai jamais. J'ajoute – et vous le savez très bien – qu'il y a des référents propreté dans les conseils de quartier du 15^e et cela depuis très longtemps et ces derniers seront pleinement informés et associés à cette démarche.

Vous souhaitez une présentation régulière sur un état d'avancement des signalements identifiés et les méthodes apportées. Je vous renvoie à la méthode proposée et aux mots de Pierre LOMBARD : *« Il vous sera ensuite demandé d'identifier parmi les points noirs de votre arrondissement ceux que vous souhaitez traiter en priorité. Nous y travaillerons avec vous afin d'élaborer à l'échelle de Paris une liste équilibrée. »*.

Enfin, concernant votre dernier point, à savoir travailler dans un esprit transpartisan et de coopération avec l'ensemble des groupes politiques de l'arrondissement à l'amélioration concrète et durable du cadre de vie des habitantes et habitants du 15^{ème}, il n'y a pas de souci mais encore faut-il que la majorité parisienne veuille travailler de manière transpartisane avec l'ensemble du 15^{ème}. La majorité de Paris, c'est vous. Les budgets, c'est vous. Les moyens alloués, c'est vous. Il serait donc bien aussi de traiter les arrondissements sur ce sujet du cadre de vie de la même manière. C'est pourquoi, mes chers collègues, comme ce vœu est hors de propos aujourd'hui pour une démarche qui débute et qui est pilotée par la Mairie centrale en y associant les Mairies d'arrondissement, je vous propose tout simplement le retrait.

Monsieur le Maire : Il y a quelque chose d'assez effrayant dans cette proposition de vœu, c'est que sur le plan théorique, très bien, nous pouvons partager tous vos propos mais sur le plan pratique, on nous dit bien qu'il n'y aura que quatre points noirs qui seront traités d'ici la fin de l'année 2026. Je veux donc bien qu'on laisse croire aux gens qu'il y aura propreté de centaines de points noirs dans l'arrondissement, sauf que dans la réalité, ce seront quatre points noirs traités d'ici la fin de l'année. Si vous pouvez avoir une action en tant qu'adjoint au Maire de Paris – nous en avons tout de même trois dans notre arrondissement et nous nous en réjouissons –, ce serait pour essayer d'influencer les moyens que la propreté peut mettre à la disposition des Maires d'arrondissement en général pour traiter ce problème qui est vraiment le grand échec de la mandature passée, à savoir la propreté.

Applaudissements.

Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la possibilité de faire une explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le groupe Écologiste et Solidaire du 15^e votera pour ce vœu qui s'inscrit dans le prolongement de la communication dédiée à l'espace public débattue lors du dernier Conseil de Paris, communication qui porte l'ambition de la Ville pour un espace public parisien apaisé, notamment en traitant de certains points de difficulté, certaines situations d'encombrement qui peuvent avoir une origine structurelle liée à l'organisation de l'espace public. Ce vœu est l'occasion de partager la vision du groupe sur les vecteurs complémentaires d'apaisement de l'espace public. Pour nous, un espace public apaisé, c'est aussi un espace public où la ville et la rue sont vivables, même en période de forte chaleur ou de grand froid, un espace agréable à vivre pour toutes et tous, un espace accessible aux personnes en situation de handicap, un espace sensible au genre – les femmes étant sujettes à de nombreuses violences dans l'espace public – et un espace conçu à hauteur d'enfant et qui pense la place des animaux en ville. Je crois beaucoup aux vertus de la végétalisation pour répondre à ces aspirations et ces difficultés. Non seulement la végétalisation embellit nos quartiers, change nos usages mais elle rend surtout nos rues plus supportables en période de canicule. Elle est également une respiration dans les quartiers populaires. Elle fait venir plus de femmes et d'enfants dans les parcs et jardins et elle est même un refuge pour les animaux et la biodiversité. Cet espace public qui est le patrimoine de toutes et tous doit être partagé, inclusif, être un lieu sûr pour les femmes mais aussi un lieu d'échange, de rencontre et de culture. Toutes les interventions structurantes dans l'espace public doivent être faites au prisme de ces considérations, en hyper proximité et en concertation avec la population et les élus d'arrondissement qui arpentent et connaissent mieux que personne leur territoire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Malgré cette explication de vote, nous allons proposer un vote défavorable pour ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté. Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

40.V152026016 – Vœu des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à la mise en place d'un système de cotation pour l'attribution des places en crèche

Monsieur le Maire : Vous avez la parole, Monsieur BOISSONNAT.

Monsieur BOISSONNAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la recherche d'un mode de garde constitue une étape particulièrement importante et source d'appréhension pour les jeunes parents, notamment au vu de la crise du secteur. Cependant et pour l'avoir vécu en tant que jeune parent moi-même il y a peu, les modalités d'attribution des places dans les crèches municipales gérées par le 15^e arrondissement ne sont pas aussi transparentes et lisibles que nous pourrions le souhaiter. Elles souffrent notamment d'un manque de clarté sur les modalités d'attribution et sur les résultats. Dans ce cadre, nous nous conformons, par exemple, aux recommandations de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France dans son dernier rapport pour formuler le vœu, comme cela se pratique déjà dans plusieurs arrondissements de gauche, au nom des élus du groupe Socialiste et Place publique – le 15^e est à vous ! et des élus du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^{ème}, que soit mis en place par le maire du 15^e arrondissement un système de cotation formalisé pour l'attribution des places en crèche fondé sur des critères objectifs en concertation avec les membres des commissions d'attribution des places en crèche, que ces critères soient rendus publics en amont auprès des familles et de façon publique sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème}.

Nous proposons aussi que la commission d'attribution se réunisse plus de deux fois par an et rende compte régulièrement de ses travaux auprès du Conseil d'arrondissement et publiquement sur le site de la Mairie du 15^e dans un souci de transparence et d'équité envers l'ensemble des familles concernées. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la compétence du maire d'arrondissement pour ces attributions, ni de faire rentrer toutes les familles dans des cases – la cotation n'empêche pas une certaine flexibilité –, mais bien de donner un maximum d'informations et de lisibilité pour les familles lors de leur demande. Vous y serez, j'en suis sûr, attentifs. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BOISSONNAT de cette présentation. La réponse par Madame DESROUSSEAUX, adjointe chargée de la petite enfance.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment parler de cotation sans moyens d'attribution ? Avec 130 postes vacants d'agents de la petite enfance et plus de 800 berceaux gelés dans nos crèches municipales, soit 50 % des places, le 15^e est le plus gravement impacté par la pénurie de professionnels. Le système est totalement défaillant et ne répond pas aux besoins des familles qui attendent légitimement une offre de garde suffisante et de qualité. En guise de cadeau de bienvenue dans cette nouvelle mandature, la Ville de Paris va fermer dans le 15^e une cinquième crèche municipale à la rentrée, soit 20 % de nos crèches en régie directe.

Dans ce contexte sinistré, la Ville de Paris doit absolument s'engager à accentuer ses efforts de recrutement avec un fléchage prioritaire des professionnels vers les structures du 15^{ème}. Nous avons demandé à maintes reprises les chiffres comparatifs d'affectation des auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants et accompagnants éducatifs de petite enfance dans chaque arrondissement, également une communication claire sur le taux d'admission post-commission dans chaque arrondissement. Nous attendons toujours les chiffres. Le prétexte invoqué quant à la difficulté de nous affecter des professionnels est l'éloignement géographique de nos arrondissements de l'Ouest. Cependant, la préférence de traitement des arrondissements de gauche est clairement visible. À titre d'exemple, le 18^{ème} avait 550 berceaux à proposer lors de la commission de mai 2026 pour 900 dossiers. Dans le 15^{ème}, 275 places pour les crèches municipales pour quasiment 2 700 dossiers, en imposant un filtre avec date d'actualisation de moins de trois mois sur 9 000 dossiers actifs.

Face à ce constat d'inégalité totale de traitement, quid de la pertinence d'une cotation pour une commission, par exemple, avec 275 places à proposer pour 500 dossiers prioritaires cotés avec le nombre de points maximal ? La cotation ne résout pas le problème de fond : sans personnel, le service public est défaillant. Par ailleurs, quelle est la valeur égalitaire d'une cotation qui ne traite les dossiers que par l'intermédiaire d'un barème fermé ? Nous nous attachons dans le 15^e aux situations individuelles pour être au plus près des familles. Le travail nécessaire en amont de chaque commission est colossal pour veiller à la prise en compte de chaque situation particulière transmise par mail, courrier ou exposée lors des rendez-vous. Par ailleurs, les profils prioritaires sont visibles sur l'extraction des dossiers qui sert de base de travail lors de chaque commission. Les critères de priorisation sont indiqués dans le règlement des établissements de petite enfance disponible en ligne et également largement répétés lors des réunions d'information tous modes d'accueil et des rendez-vous individuels proposés aux familles (soignants, enseignants, pompiers, militaires, signalements PMI, grossesses multiples, handicap, familles monoparentales, etc.), l'enjeu étant de répondre aux situations prioritaires et d'équilibrer les profils dans un souci d'équité.

Chaque famille qui travaille ou qui donne les preuves d'être dans une démarche active de retour à l'emploi devrait légitimement avoir accès à une place en crèche.

Enfin, il convient de vous renseigner correctement : les commissions d'attribution se réunissent non pas deux fois mais trois fois par an. Cinq ont d'ailleurs eu lieu depuis la rentrée de septembre 2025, trois habituelles et deux micro-commissions exceptionnelles en raison d'arrivées en cours d'année de professionnels et afin de répondre au mieux aux besoins des familles. Afin de nous permettre d'assurer ces commissions d'attribution le plus régulièrement possible, la priorité est par conséquent le recrutement. Quand la Ville de Paris mettra-t-elle enfin en place les moyens nécessaires pour nous affecter des professionnels qualifiés afin d'assurer un mode de garde adapté aux enfants du 15^e et permettre aux parents de repartir travailler sereinement ? Je vous propose un vote défavorable pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Je sou mets donc ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

41. VI52026018 – Vœu des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! relatif à la suppression des mesures différenciées pour les étudiant-es étranger-es extra-communautaires

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT le présente.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Paris est une capitale universitaire mondiale, vous le savez. Son attractivité repose sur la qualité de ses établissements, de sa recherche mais aussi sur sa capacité à accueillir des étudiantes et étudiants du monde entier. Pourtant, les mesures visant les étudiants et étudiantes étrangers extracommunautaires se multiplient : hausse des droits d'inscription, augmentation des exigences financières pour l'obtention d'un visa et désormais suppression des APL pour une grande partie d'entre eux. Ces décisions créent des obstacles supplémentaires pour des jeunes qui contribuent pourtant pleinement au dynamisme intellectuel, scientifique et culturel de notre pays. Le 15^e est directement concerné. Avec plus de 30 000 étudiantes et étudiants, il est le deuxième arrondissement le plus étudiant de Paris. Les mesures que nous dénonçons aujourd'hui auront donc des conséquences concrètes sur notre territoire, pour les établissements d'enseignement supérieur qui y sont implantés comme pour les étudiantes et étudiants qui y vivent et y étudient. Or la mobilité internationale étudiante est une richesse. Elle favorise les échanges de connaissances, renforce la recherche et participe au rayonnement de nos universités. Conditionner l'accès aux études et au logement à des ressources financières toujours plus élevées revient à instaurer une sélection par l'argent contraire au principe même d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Par ce vœu, nous appelons le Conseil municipal à agir pour l'abandon de ces mesures différenciées et à œuvrer au renforcement de l'accueil et l'accompagnement des étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs étrangers, forces vives qui permettent de faire vivre le rayonnement et l'excellence de nos universités parisiennes. Dans cette optique, je vous appelle ainsi à soutenir ce vœu. Je vous en remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Pour la réponse, Monsieur Henri JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, à nouveau nous sommes encore saisis d'un vœu à l'égard duquel le rattachement à notre Conseil d'arrondissement est bien fragile tant les mesures qu'il dénonce ne sont pas du ressort de notre Conseil, ni même d'une collectivité locale. Ni l'arrêté de 2019 cité dans les motifs, ni la loi de finances pour 2026 également citée dans ses motifs, ni même le décret du 19 mai 2026 dont il est demandé expressément l'abrogation ne sont des textes qui relèvent de notre Conseil d'arrondissement. En effet, nous ne sommes ni le législateur, ni le pouvoir exécutif et quand bien même individuellement nous sommes des citoyens, nous n'avons pas plus de capacités que d'autres citoyens de France. Rien n'empêche les auteurs de ce vœu de pétitionner, d'écrire au ministre compétent ou de saisir leurs parlementaires, puisqu'il me semble qu'il existe des députés et sénateurs relevant des mêmes mouvances politiques que celles des auteurs de ce vœu. Vous sollicitez également notre Conseil d'arrondissement pour qu'il demande au gouvernement de renoncer à la suppression des APL et au rehaussement du plafond des ressources pour les visas étudiants or, à ce jour, les collectivités locales, la Ville de Paris et par extension ses arrondissements n'ont pas la faculté d'interpeller le gouvernement, ce qui peut relever de mécanismes de nature parlementaire. Nous ne disposons pas de ce que nous appelons classiquement la fonction de contrôle de l'exécutif. Nous ne sommes pas non plus un État fédéral et le renforcement des compétences que nous demandons pour notre arrondissement ne va pas jusqu'à réclamer que nous devenions une autorité nationale. Nous nous contentons de rester au niveau local et il y a beaucoup à faire ; vous ne nous démentirez pas.

Monsieur le Maire, l'impact des mesures soulignées dans ce vœu est trop large et se focalise sur ce qui relève en réalité de la politique nationale. Celui-ci n'étant par ailleurs pas spécifique à Paris, cela n'est donc pas du ressort de notre modeste arrondissement qui s'honore d'une forte communauté étudiante. Et notons que, quand nous avons des échanges avec des directeurs d'établissements, ces derniers nous parlent, nous saisissent des problèmes de sécurité aux abords et de l'insécurité, notamment pour les étudiants, de la précarité étudiante, de la recherche de stage. Il s'agit là vraiment des priorités que nous entendons sur le terrain. Bref, ce vœu traite non seulement de questions nationales mais je dirais qu'il fait tout de même figure de tract politique national. Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis négatif.

Monsieur le Maire : Je sou mets donc ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

42. V152026019 – Vœu des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à l'adaptation de la ville et du 15^e arrondissement et la mise en sécurité climatique

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT a la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les épisodes de chaleur extrême que nous connaissons aujourd'hui ne sont plus des événements exceptionnels. Depuis le mois de mai, notre pays a connu des températures inédites pour la saison rappelant que le dérèglement climatique n'est pas une menace lointaine mais une réalité déjà à l'œuvre. À Paris, le 15^e est particulièrement concerné. Arrondissement le plus peuplé,

il compte de nombreux secteurs fortement minéralisés et exposés aux îlots de chaleur urbains. Face à ces épisodes, nous ne sommes pas toutes et tous égaux. Les personnes âgées, les enfants, les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes ou encore les personnes à la rue sont les premières touchées. La réduction de nos émissions de gaz à effet de serre demeure indispensable mais nous devons aujourd'hui prendre acte d'une réalité : certaines conséquences du changement climatique sont déjà là et vont continuer à s'intensifier dans les décennies à venir. L'enjeu n'est donc plus seulement d'atténuer le changement climatique, mais aussi d'adapter notre ville pour protéger durablement ses habitantes et habitants.

C'est le sens de ce vœu qui propose de faire de l'adaptation au changement climatique un principe structurant de l'ensemble des politiques publiques parisiennes : adaptation des équipements municipaux, protection renforcée des publics vulnérables, lutte contre les logements bouillottes, développement des espaces de fraîcheur et poursuite de la végétalisation. Mais ces ambitions ne pourront devenir une réalité sans moyens, c'est pourquoi nous demandons également que la Ville se dote des moyens financiers d'une véritable politique d'adaptation au travers d'un plan d'investissement de la mandature permettant de financer massivement les investissements nécessaires à la protection de toutes et tous. Pour que Paris se donne les moyens de ses ambitions, je vous encourage, chers collègues, à soutenir ce vœu car le bien-être du 15^e et de ses habitants en dépend. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre à votre présentation de vœu, Monsieur Mathieu LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous vous en souvenez, ce Conseil a souvent été l'occasion pour nous d'évoquer les problématiques climatiques que subit Paris et a fortiori le 15^{ème}, y compris lors de la votation du Plan climat, tout cela dans un cadre qui a montré que la droite parisienne était pleinement investie sur cette problématique et que nous sommes d'ailleurs une opposition exigeante mais constructive. J'en veux pour preuve que nous avons voté ce Plan climat 2024-2030 en dépit de nombreuses observations et alertes sur un dispositif qui, je le rappelle, n'a ni budget ni calendrier. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons à l'époque déposé un vœu qui proposait un certain nombre d'engagements de la part de la Ville avec des propositions qui relevaient du bon sens pour un meilleur pilotage, une meilleure planification, bref tout ce qu'il faut pour basculer de déclarations de bonnes intentions vers des engagements concrets pour Paris et pour les Parisiens. Or ce vœu, mes chers collègues de gauche, quelle qu'elle soit, vous l'avez tous rejeté, rejetant au passage notre main tendue pour travailler ensemble.

Alors quelle n'a pas été ma surprise à la lecture du vœu du groupe Écologiste et Solidaire qui est d'une duplicité assez inédite, je dois bien le dire. D'abord parce que vous savez pertinemment que la Mairie du 15^e met déjà en œuvre les pleins moyens dont elle dispose. L'adaptation climatique est déjà une boussole dans notre politique municipale autant que faire se peut avec nos moyens financiers et humains limités. Chaque autorisation d'urbanisme dans cette Mairie fait l'objet de propositions pour davantage de végétalisation dès que cela est possible. Chaque épisode de canicule est l'occasion pour nous de mettre à disposition des points de fraîcheur dans les équipements de la mairie d'arrondissement, y compris en salle des mariages qui est d'ailleurs climatisée pour l'occasion, de même que nous nous battons pour chaque euro supplémentaire qui nous permettra de financer une cour oasis ou un brumisateur dans nos parcs et jardins. Duplicité dans votre

positionnement surtout, car les déclarations de principe de votre vœu sont en fait assez orthogonales à vos votes. Vous nous parlez du besoin d'une stratégie de long terme et d'un engagement financier dans le plan d'investissement de la mandature, mais je réitère que vous avez voté contre nos vœux qui demandaient de rajouter de la planification calendaire et budgétaire et donc de la visibilité au Plan climat. Vous parlez de consolider les parcours de fraîcheur et de transformer l'espace public, mais vous appartenez à une majorité qui a tout fait pour entraver la transformation des réservoirs de Grenelle en espace vert comme le souhaitait et l'a défendu le maire du 15^{ème}. Enfin, vous demandez que la Ville lutte contre les logements bouillottes, mais je rappelle que c'est vous qui venez de voter avec le groupe Socialiste pour supprimer une réserve pour espace vert au profit d'un projet de densification.

Alors, mes chers collègues du groupe Écologiste et Solidaire, je vous redis que nous serons un partenaire certes exigeant mais aussi constructif sur ces enjeux de transition climatique pour que nous puissions améliorer la qualité de vie des Parisiens, mais pour y parvenir c'est surtout vers vos partenaires de l'exécutif qu'il faut vous tourner, ce même exécutif qui a refusé de prendre des engagements concrets, priorités et budgétés dans le dernier Plan climat. C'est pourquoi, je vous propose de modifier votre vœu en ajoutant trois propositions au dispositif pour la mise en sécurité climatique des Parisiens en ajoutant les articles qui suivent :

- Que le Plan climat 2024–2030 soit actualisé d'un calendrier de déploiement auquel sera adossé un plan de financement complet et ventilé pour crédibiliser les actions proposées par la Ville de Paris, y compris au travers du plan d'investissement de la mandature ;
- Que des engagements financiers et de moyens soient pris par la Ville de Paris pour soutenir les volets locaux du Plan climat, conformément au souhait d'afficher un pilotage plus local de la politique climatique ;
- Que la Ville mobilise davantage les nouvelles technologies au service de la transition climatique pour un meilleur pilotage des politiques environnementales.

Voter ces amendements, c'est acter que nous voulons plus de concret et d'outils de pilotage pour œuvrer à la transition climatique de Paris. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT, vous voilà saisie de trois propositions à ajouter à votre vœu si vous les acceptez. Je les rappelle : que le Plan climat 2024–2030 soit actualisé d'un calendrier de déploiement sur la période restante auquel sera adossé un plan de financement complet et ventilé pour crédibiliser les actions proposées par la Ville de Paris, y compris au travers du PIM ; que des engagements financiers et de moyens soient pris par la Ville de Paris pour soutenir les volets locaux du Plan climat conformément au souhait d'afficher un pilotage plus local de la politique climatique et enfin que la Ville mobilise davantage les nouvelles technologies au service de la transition climatique pour un meilleur pilotage des politiques environnementales. Il s'agit, en gros, de traduire les discours en actes concrets. Voilà les trois propositions que nous vous soumettons pour voter votre vœu.

Madame BRUHAT : Je vous remercie pour ces propositions. Néanmoins, le troisième amendement pose particulièrement problème.

Monsieur le Maire : La troisième proposition ne vous convient pas.

Madame BRUHAT : Oui, elle ne nous convient pas.

Monsieur le Maire : Et les deux autres ? Faisons une discussion de marchands de tapis : vous en enlevez un, je vous en rajoute deux.

Madame BRUHAT : Est-ce que vous pouvez les relire ? Oui, je pense que nous prenons les deux autres, mais je veux bien que vous les relisiez, si cela est possible juste pour être sûre.

Monsieur le Maire : Je vais vous les relire : que le Plan climat 2024–2030 soit actualisé d'un calendrier de déploiement sur la période restante auquel sera adossé un plan de financement complet ventilé pour crédibiliser les actions proposées par la Ville de Paris, y compris au travers du PIM ; que des engagements financiers et de moyens soient pris par la Ville de Paris pour soutenir les volets locaux du Plan climat conformément au souhait d'afficher un pilotage plus local de la politique climatique.

Madame BRUHAT : Je pense que nous pouvons prendre les deux premiers amendements. Cela nous convient. En revanche, nous retirerions le troisième.

Monsieur le Maire : C'est d'accord. C'est vendu. Je sou mets ce vœu modifié à votre vote avec un avis favorable de tous. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe Socialiste et Place publique.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTION

Monsieur le Maire : Nous voilà enfin arrivés à notre dernier dossier qui est une question orale au maire du 15^{ème}.

43. Q152026001 – Question orale au Maire du 15^e des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15^e est à vous ! relative à la journée du 17 mai, et à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+

Monsieur le Maire : Vous connaissez le règlement : c'est moi ou mon adjoint qui lit la question et qui y répond, pour faire bref. Donc, Madame BESNIER va lire la question et y répondre dans la foulée.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, les groupes Écologiste et Solidaires de Paris 15 et Socialiste et Place publique – Le 15^e est à vous ! avaient déposé un vœu lors du dernier Conseil d'arrondissement pour qu'à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie plusieurs actions soient organisées dans le 15^e arrondissement :

- Premièrement, l'installation d'un stand de prévention et d'information dédié à la lutte contre les LGBTQIA+phobies de façon visible sur le parvis de la mairie du 15^e ;
- Deuxièmement, que la Mairie du 15^e communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses canaux d'information le 17 mai ;
- Enfin, le pavoisement du drapeau LGBT sur le fronton de la mairie ou que celui-ci soit illuminé aux couleurs arc-en-ciel.

Ce vœu avait été adopté. Nous avons pu constater que la façade de la mairie a pu être illuminée une fois la nuit tombée le 17 mai dernier et qu'un stand a pu être tenu par une

association l'après-midi. Nous tenons à remercier le centre LGBT Paris Île-de-France de son action et de sa présence. Nous trouvons en revanche décevant que cette association n'ait pas été conviée à tenir le stand le matin lors de l'arrivée de la course des 10 km Paris 15 sur le village d'arrivée qui se tenait sur le parvis de la mairie avec des stands des différents partenaires de la course qui ont, eux, vu défiler des milliers de personnes. Nous sommes également étonnés qu'aucun message de sensibilisation ou a minima informant en amont de la tenue de ce stand n'ait été relayé sur les canaux d'information de la Mairie du 15^{ème}, en particulier la *newsletter* hebdomadaire, son site web et ses réseaux sociaux.

Aussi, les élus du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15 et du groupe Socialiste et Place publique – Le 15^e est vous ! demandent au maire du 15^e d'indiquer à notre Conseil les raisons des manquements observés par rapport au vœu adopté par notre Conseil, les actions que la Mairie du 15^e a prévu de mettre en place à l'occasion du mois des fiertés en juin et pour la semaine des fiertés du 20 au 27 juin.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir été le porte-voix de la gauche dans ce Conseil. Maintenant, la réponse de l'adjointe.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question nous permet de rappeler les engagements pris par la Mairie du 15^e lors du dernier Conseil d'arrondissement et qui ont été strictement respectés. Il s'agissait de réaliser l'illumination de la façade de la mairie du 15^e aux couleurs arc-en-ciel le soir du 17 mai. La façade a été éclairée aux couleurs arc-en-ciel dans la soirée du 17 mai mais aussi toute la nuit du 17 mai jusqu'au 18 au matin, comme ce fut d'ailleurs le cas la veille le 16 mai puisque, après les derniers tests techniques, l'illumination a été maintenue en fonctionnement toute la nuit. Ainsi, pendant les deux soirées encadrant la journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, la façade de la mairie du 15^e a été éclairée aux couleurs arc-en-ciel.

En second lieu, la Mairie s'était engagée à mettre à disposition des associations LGBTQIA+ un stand d'information sur le parvis de la mairie à partir de 14 heures jusqu'en début de soirée. Les associations ont bénéficié de cet équipement jusqu'à leur départ peu après 16 heures et ne pouvaient pas être présentes davantage du fait d'autres engagements. Jusqu'à midi passé, le parvis a accueilli les participants aux 10 km du 15^{ème}. Le dispositif accueillant environ 6 000 personnes obéissait à de lourdes contraintes logistiques et suivait des consignes de sécurité très strictes. Conscients de celles-ci, vous n'avez pas contesté cet horaire lors du Conseil d'arrondissement du 4 mai 2026. Je rappelle que des dossards avaient été préparés comme annoncé lors de ce conseil pour les intervenants du stand.

Vous évoquez d'éventuels manquements autour de la communication. Il apparaît nécessaire de dissiper la confusion. La Mairie du 15^e n'a reçu la confirmation par les acteurs associatifs que tardivement, au-delà de la date de parution de la *newsletter*. Comment donc déployer des ressources de communication en amont d'un événement sans être certain de la participation d'un partenaire clé ? Le 17 mai, la Mairie du 15^e a communiqué sur X (ex-Twitter), Facebook et Instagram. Des élus de la majorité du 15^e étaient également présents longtemps sur ce stand et auraient pu lever cette interrogation de votre part si les intempéries n'avaient pas probablement contrarié la visite des élus de l'opposition. Tant lors de dates fortes suscitant le dépôt de vœux que comme je l'avais précisé le 4 mai dernier tout au long de l'année, la Mairie du 15^e est pleinement et durablement engagée à lutter contre les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son identité de genre réelle ou supposée. Aussi, chaque mois une permanence mensuelle se tiendra par le centre LGBT et offrira aux habitants un

espace de dialogue, de prévention et de visibilité. Cette permanence commencera dès ce mois de juin. Le centre disposera d'un petit bureau de confidentialité et d'une salle plus grande pendant 1 h 30 à 2 heures par mois. Ce sont des volontaires de l'association qui interviendront. Dès que nous saurons la première date de la permanence, celle-ci sera annoncée dans la *newsletter*.

En conclusion, je souhaite remercier le centre LGBTQIA+ de Paris et d'Île-de-France qui est un partenaire précieux dans cet engagement. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur, vous avez un droit de réponse de deux minutes.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, merci d'abord pour ces éléments de réponse. Sans surprise, ils ne sont pas de nature à nous satisfaire pleinement. D'abord sur l'horaire du stand, nous maintenons que profiter de l'arrivée des 10 km de Paris 15 pour donner de la visibilité au stand d'information auprès des milliers de participantes et participants relevait non seulement du bon sens que quelqu'un a évoqué tout à l'heure mais qu'il se serait agi d'une action politique forte de visibilité de la lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+. Les contraintes logistiques qui viennent d'être invoquées à l'instant ne sauraient justifier cette position. Nous le voyons notamment à l'occasion du forum des associations où l'on arrive à s'étendre bien au-delà du périmètre qui était en place pour l'arrivée de cette course sportive puisque nous voyons des stands s'étaler jusque dans le square Chérioux. Il s'agit donc d'une véritable occasion manquée. Sur l'absence de communication et le message de sensibilisation de la Mairie le 17 mai, nous ne pouvons que le regretter. Cela était clairement énoncé dans notre vœu. Cela a été, je vous le rappelle, voté à l'unanimité de notre Conseil. Ce ne sont pas seulement les engagements oraux de la majorité qui tiennent ici, notre Conseil est engagé par l'entière responsabilité de ce qui a été rédigé dans notre vœu qui a donc été adopté à l'unanimité. L'année prochaine, il pourrait être intéressant de solliciter les associations plus en amont pour s'assurer de leur présence puisqu'elles sont effectivement fortement sollicitées en cette journée, ce qui vous permettrait derrière de mieux communiquer en amont de la présence de ce stand d'information. Enfin, sur le mois des fiertés et la semaine des fiertés, je salue ce qui est annoncé et qui constitue manifestement un progrès. Nous pensons que nous pouvons aller beaucoup plus loin. Cela a été démontré dans de nombreux arrondissements à Paris qui rivalisent de créativité pour arborer notamment les couleurs arc-en-ciel dans les rues, sur les passages piétons, qui organisent des événements, des concerts. Nous regrettons logiquement que le 15^e ne prenne pas toute sa part dans ces festivités. En somme, il reste beaucoup à faire. Comptez sur nous pour continuer de mener ce combat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEHOUX. Vous avez rappelé dans votre réplique exactement les termes de la question orale à laquelle il vous a été répondu. Nous n'allons donc pas refaire de réponse. De plus, je n'aurai pas la cruauté de rappeler l'interdiction d'animations extérieures qui est faite par la Ville de Paris et la Mairie de Paris centre pour le 30^e anniversaire du bar Le Cox dans le centre de Paris. Je tenais tout de même à le préciser.

Nous avons terminé l'examen de nos délibérations. Quelques informations diverses :

- Jeudi 11 juin à 14 h 30 : cérémonie du 84^e anniversaire de la bataille de Bir Hakeim sur le pont éponyme ;
- Mardi 16 juin à 17 heures : passation de commandement du capitaine de la 6^e Compagnie de la brigade des sapeurs-pompiers sur le parvis de la mairie ;

- Mercredi 17 juin à 18 h 30 : cérémonie du 18-Juin sur le parvis ;
- Dimanche 21 juin à 18 heures : fête de la musique sur le parvis ;
- Mardi 30 juin à 19 heures : tirage au sort pour le renouvellement des conseils de quartier en salle des fêtes.

Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 6 juillet à 18 heures.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15^e arrondissement

Maire du 15 ^e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Guilad Silber	
Secrétaire de séance	Ela Montauelle Redusques	

